CONSEIL MUNICIPAL DE
ST-CYR-SUR-MER

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 28 novembre à 18 heures 15, le Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire de Saint-Cyr-sur-Mer.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire.

Adjoints : Mesdames SAMAT, VANPEE, GOHARD, GUIROU. Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO

Conseillers municipaux : Mesdames ORSINI, GIACALONE, MONTLAUR, GROC, SZOHR, CIDALE, LARLET-LOIR. Messieurs AISA, ROCHE, LEPACHELET, GUEGUEN, BAIXE, VALENTIN, PEYRARD, PAMELLE, MAUBÉ, STOPPOLANI, OLIVIER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Adjoint :
M. CORDEIL (procuration M. LUCIANO)

Conseillers municipaux :
Mme MANOUKIAN (procuration Mme GROC)
Mme NEVIÈRE-MAESTRONI (procuration M. MAUBÉ)
M. HOCQUET (procuration M. STOPPOLANI)
Mme GENEVOIS (procuration M. OLIVIER)

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme ROCHE-SANNA

***

M. le Maire.- Nous allons commencer par l'appel.

(Appel de M. le Maire.)

Voilà donc pour l'appel. Nous devons ensuite désigner un secrétaire de séance. S'il le veut bien, je vous propose M. Gueguen, notre secrétaire perpétuel. Tout le monde est d'accord pour que M. Gueguen soit notre secrétaire ? Merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous avons ensuite le **PV de la séance du Conseil du 10 octobre.** Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer. Y a-t-il des personnes éventuellement contre ou qui s'abstiennent ? Le PV est adopté, merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Les décisions prises depuis le dernier Conseil

M. le Maire.- Les décisions prises depuis le dernier Conseil. Une concerne la modification n°2 du marché de travaux pour la réhabilitation de la Falquette, c'est la tranche optionnelle 1 et c'est le lot n°5. C'est le lot où il y a le second-œuvre, doublages, faux plafonds et autres. Il y a un surcoût qui s'élève à 7 500 € hors taxes, et j'ai le plaisir de vous dire que les travaux de la Falquette, qui étaient importants puisqu'ils se sont déroulés avec tous les résidents présents, sont aujourd'hui officiellement terminés. Donc merci à toutes les personnes de la Falquette qui, pendant cette période, ont eu à subir toute une série de travaux. Et nous aurons certainement à la rentrée l'inauguration de la Falquette. Voilà pour cette première décision.

Ensuite il y a une série de décisions, je ne vais pas toutes vous les donner, ce sont des décisions qui concernent le cimetière. Il y a une rétrocession, il y a 5 délivrances de columbariums trentenaires, il y a un renouvellement d'une concession trentenaire, il y a 13 délivrances de concessions trentenaires et une cathédrale du silence.

Et puis enfin, un marché de location d'une patinoire pour les fêtes de fin d'année, Evènement Sud à Aubagne, pour un montant de 30 600 € TTC.

Voilà pour ce qui est des décisions.

(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil.)

Je vous invite à commencer notre ordre du jour de ce Conseil. Ordre du jour qui commence par les budgets supplémentaires, en l'occurrence le budget supplémentaire de la commune, exercice 2023. Et, s'il le veut bien, Pierre Luciano peut nous présenter ce point de l'ordre du jour.

FINANCES

- Budget Supplémentaire - Commune - Exercice 2023
Rapporteur : M. LUCIANO.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, bonsoir. Avant de vous présenter ce budget supplémentaire je voulais vous préciser que celui-ci a été présenté longuement à la Commission des finances le 16 novembre dernier.

Quels sont les faits marquants de ce budget supplémentaire ? Je pourrais dire que nous allons y retrouver des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des recettes qui se maintiennent, et également des excédents conséquents. Et ces trois éléments nous ont permis de construire notre budget supplémentaire en intégrant de nouveaux investissements, mais surtout en diminuant notre emprunt d'équilibre que nous avons passé au budget supplémentaire, d'un montant de 2,6 M€.

Voilà pour une petite introduction rapide de ce budget supplémentaire.

Peut-être un peu plus en détail pour la partie fonctionnement. Pour le premier chapitre, les charges à caractère général, nous proposons de ne pas les bouger, mais même au sein de ce chapitre il y a des petites variations. Nous avons une forte diminution de l'électricité de 100 000 €. Ceci est essentiellement dû à notre plan pluriannuel d'économie d'énergie où nous remplaçons les anciennes lampes par des LED, et aussi par la sensibilisation de tous nos agents municipaux à l'économie d'énergie, et nous retrouvons l'impact de ces deux faits sur la facture d'électricité. Malheureusement, ces économies en électricité sont un peu grignotées par d'autres augmentations. Vous les voyez dans votre vie de tous les jours, nous avons une augmentation pour l'alimentation, les fournitures de papier, et pour le carburant.

Voilà pour les charges à caractère général.

Ensuite nous retrouvons les charges de personnel. Pour ce chapitre, nous vous proposons de rajouter 450 000 €. Pourquoi ces 450 000 € ? Parce qu'au cours de l'année il y a eu des décisions de l'Etat, qui a augmenté le point d'indice des fonctionnaires, et il y a également eu une revalorisation des catégories C des agents municipaux. Pour compenser ces

augmentations décidées par l'Etat nous vous proposons de rajouter 450 000 € aux charges de personnel.

Ensuite nous retrouvons les atténuations de produits, le compte 014. Là nous retrouvons l'amende SRU. Nous vous proposons de rajouter 137 324 €. Lorsque l'on réalise le budget primitif en décembre nous n'avons pas la notification de l'amende, on ajuste donc cette amende lors du budget supplémentaire.

Ensuite nous retrouvons un virement à l'Office de tourisme de la taxe de séjour pour un montant de 50 000 €. La contrepartie de ce versement à l'Office de tourisme, il y a la part qui va au Département pour 100 000 € et la part qui va à la Région pour un montant de 107 440 €. Ce montant est très élevé car au cours de l'année il y a eu une décision d'augmenter la part de la Région que les communes doivent reverser sur la part de taxe de séjour pour financer la LGV. Nous rajoutons donc ces 107 440 € pour le versement à la Région.

Ensuite, les autres charges de gestion courante. Nous vous proposons de rajouter 125 000 €. Nous retrouvons 100 000 € de dépenses imprévues et 25 000 € pour le CCAS.

Enfin, nous arrivons au chapitre 68, qui est le chapitre « dotations et provisions ». C'est un nouveau compte de la norme comptable M57. Ce chapitre impose aux communes de provisionner des sommes pour des risques et ceux-ci doivent être fléchés. Nous vous proposons d'ajouter 100 000 € sur ces dotations en provision pour éventuellement voir tout risque lié aux problèmes rencontrés sur le ruisseau de la Barbarie, au niveau de l'avenue du Port.

Comme vous avez pu le constater il y a une zone qui a été sécurisée par la Mairie, et lorsque nous avons inspecté les ponts nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des faiblesses sur la dalle qui supporte l'immeuble. La partie commune, qui comprend la voie et le trottoir, est saine, nous n'avons aucun problème, mais au niveau de cet immeuble il y a un petit problème qui doit être réglé, et comme dans cet immeuble il y a des commerces nous préférons placer ces 100 000 € au cas où ceux-ci se retournent vers la commune pour une éventuelle perte de recettes.

M. le Maire.- Cela a fait l'objet d'un point particulier de notre ordre du jour. Le point suivant de l'ordre du jour consiste à expliquer cette situation.

M. LUCIANO.- Vous aurez plus de détails sur la prochaine délibération.

A ces dépenses nous rajoutons l'amortissement pour 40 000 € et le virement à la section d'investissement pour 4 433 053 €, ce qui nous fait un montant total de dépenses de fonctionnement de 5 419 338,39 €.

Comment sont équilibrées ces dépenses ? Nous avons le premier chapitre, « Le résultat reporté », ce sont les résultats de l'année dernière, pour un montant de 4 120 643 €.

Au niveau des produits des services et du domaine, le 70, nous proposons de rajouter 180 000 €. C'est essentiellement dû à la redevance des plagistes, qui est bien rentrée cette année.

Ensuite, les trois chapitres suivants, ce sont les impôts et taxes et les dotations. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lorsque nous réalisons le BP en décembre nous n'avons aucune notification de l'Etat, que ce soit pour l'augmentation des bases de la taxe foncière, ni des notifications de la DGF ou de la DNP. Au moment du budget supplémentaire nous en profitons donc pour régulariser toutes ces sommes. Ce que nous vous proposons c'est de rajouter 675 285 € pour la taxe foncière, 162 440 € pour la taxe de séjour.

Ensuite nous avons une bonne surprise au niveau des impôts et taxes du 731, où nous avons reçu une subvention de 104 674 € qui correspond à une taxe d'urbanisme.

Enfin, au niveau du 74, pour les dotations, nous vous proposons de rajouter 150 970 €, ce qui correspond à une légère augmentation de la DGF de 124 343 €, de la DNP, et de la compensation de la taxe foncière. Si l'on additionne toutes ces sommes, nous arrivons à un montant de 5 419 338,39 € qui viennent équilibrer nos dépenses de fonctionnement. Voilà pour la partie de fonctionnement.

On va passer maintenant à la partie investissement. Au niveau des dépenses d'investissement nous avons tous nos reports pour un montant de 7 667 569 €.

Que retrouvons-nous dans nos reports ? Nous retrouvons toutes les réalisations de l'année : la voie douce, le skate-park et ses abords, comme en a parlé M. le Maire tout à l'heure, la résidence autonomie de la Falquette, la réhabilitation de l'avenue du Général de Gaulle, et la maîtrise d'œuvre du CTM.

Ensuite nous retrouvons notre déficit d'investissement reporté pour un montant de 1 226 132 €. Et ensuite nous retrouvons tous nos travaux. On a plusieurs chapitres : le 21, le 23, pour un montant global de 1 800 726 €.

Que comprennent tous ces travaux ? La majeure partie de ces travaux provient pour 840 000 € de la falaise de la Madrague. Mais avant d'aller plus loin je tiens à préciser que, comme vous avez pu le constater, la falaise de la Madrague présente quelques difficultés, nous avons réalisé les diagnostics et là nous arrivons à une phase de travaux. Mais avant de faire les travaux nous devons être sûrs que le propriétaire soit bien la commune ou un propriétaire privé. Nous mettons donc cette somme de 840 000 € pour prévoir ces travaux, tout en sachant qu'il est fort probable que ces travaux soient à la charge d'une propriété privée. Les services sont actuellement en train de travailler sur le sujet, et dès que nous aurons des nouvelles nous lancerons les travaux, ou pas.

Ensuite nous retrouvons d'autres dépenses pour 70 000 € pour planter encore un peu plus d'arbres dans la commune. Pour 150 000 € une salle de repos pour la crèche, et enfin, 280 000 € pour l'entretien des voiries. Si l'on additionne toutes ces dépenses d'investissement on arrive à un montant de 10 694 427,88 €.

Comment sont équilibrées ces dépenses ? Nous avons des recettes, des reports de recettes, pour un montant de 2 875 890 €. Dans ces reports nous retrouvons le FC TVA et les différentes subventions reçues par la commune. Au niveau du chapitre 10, les « dotations et fonds divers », nous retrouvons notre excédent de fonctionnement à affecter pour un montant de 6 017 811 €. Le FC TVA est un peu moins bien rentré cette année, nous enlevons 123 546 € de recettes. Ensuite, au niveau du chapitre 13, nous retrouvons les subventions d'investissement pour un montant de 91 220 €. C'est peut-être là l'occasion de préciser que dès que nous pouvons faire les demandes de subventions les services s'emploient à essayer de financer tous nos travaux, et le résultat est là avec des subventions qui arrivent tout au long de l'année.

Comme je vous l'ai dit dans l'introduction, tous ces bons chiffres nous permettent d'enlever 2,6 M€ de l'emprunt d'équilibre que nous avons passé au BP. Nous retrouvons le prélèvement de la section de fonctionnement pour un montant de 4 393 000,53 €, ce qui nous fait un montant de 10 694 427 € qui viennent équilibrer les dépenses d'investissement.

Voilà très rapidement le budget supplémentaire de la commune pour 2023.

M. le Maire.- Merci pour cette synthèse. Y a-t-il des commentaires sur ce BS ? Monsieur Stoppolani.

M. STOPPOLANI.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, bonsoir. Merci, Pierre, pour cette présentation très claire. Je vais revenir sur un sujet qui est très lié au budget supplémentaire que l'on va voter ce soir, et le prochain que l'on votera au mois de décembre prochain. Je me suis fait interpeller il n'y a pas plus tard que 15 jours sur le marché, que vous connaissez tous très bien, par l'un de nos administrés qui s'est étonné et qui m'a dit « Je ne comprends pas, on a une municipalité qui crie haut et fort que les impôts n'augmentent pas à Saint-Cyr-sur-Mer, comment cela se fait-il que j'aie une taxe foncière cette année qui a augmenté de plus de 100 € par rapport à l'année dernière ? ». Vous pouvez donc dire aux Saint-Cyriens que, oui, les sommes prélevées au titre de la taxe foncière ont augmenté.

Lors du Conseil municipal du mois d'avril dernier nous vous avions interpellé sur l'augmentation de 7,7 % de la base nette d'imposition. Malgré cette augmentation, vous n'aviez pas consenti de baisse du taux d'imposition. On joue sur les mots. Il faut faire attention aux subtilités de la langue française qui sont parfois très difficiles à comprendre pour un contribuable. A moins que cela soit uniquement un objectif politique.

Dorénavant il serait bien et il conviendrait d'utiliser le bon terme et de dire que les taux d'imposition ne bougent pas. Je vous rappelle qu'à chaque vote du budget notre groupe vous demande de baisser le taux d'imposition pour redonner du pouvoir d'achat aux Saint-Cyriens.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? *(Pas d'autre observation.)*

S'il n'y en a pas, je vous invite à délibérer. Qui est favorable à ce budget supplémentaire ?

VOTANTS **32**
POUR **26**
CONTRE **4** (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET (procuration à M. Gilles STOPPOLANI), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à M. Yvan MAUBE), Gilles STOPPOLANI)
ABSTENTIONS **2** (Laura GENEVOIS (procuration à M. Dominique OLIVIER), Dominique OLIVIER)

Nous avons ensuite un deuxième point qui a été effleuré tout à l'heure, et c'était bien logique dans le cadre de la présentation du budget puisqu'il est vrai qu'il y a désormais des nécessités de mettre des provisions. C'est donc la provision que nous avons dans le budget. Si Mme Cidale veut bien nous expliquer ce qu'il y a derrière cette provision.

- Constitution de provision pour risques et charges pour le contentieux opposant la Commune à la Copropriété « La Barbarie »

Rapporteur : Mme CIDALE.

Bonsoir à toutes et tous. En effet, comme l'indique M. le Maire, la présente délibération a pour objet la constitution d'une provision pour risques et charges en lien avec un contentieux qui oppose la commune à la copropriété de la Barbarie.

Cette délibération est justifiée pour les faits suivants. En 2021, au cours d'un audit réalisé sur les ponts de la commune, les services municipaux ont constaté sous la dalle de la galerie du ruisseau de la Barbarie des défaillances. Notamment cette galerie est située sous la copropriété de l'immeuble de la Barbarie.

A la suite de ce constat, la commune a informé la Société Foncia, qui est Syndic de copropriété de l'immeuble de la Barbarie, qui elle-même a fait constater que la galerie du ruisseau était endommagée sous cette copropriété mais également sous la copropriété voisine nommée Tsibirihina.

Le Cabinet Eleven Structure, qui a été mandaté par le Syndic de copropriété Foncia, a relevé qu'en effet l'armature métallique de la couverture en béton était corrodée, et a recommandé en ce sens la réalisation de travaux de stabilisation et de sécurisation. Ces faits ont été rapportés par le Syndic auprès de la commune, et celle-ci a donc pris un arrêté de péril en conséquence en janvier 2022 afin de mettre en sécurité les parties des copropriétés concernées.

Suite aux faits révélés par le Cabinet Eleven Structure, le Syndic a demandé à la commune d'intervenir en qualité de gestionnaire du ruisseau, alors même que sont concernés des ouvrages appartenant à la copropriété la Barbarie, qui ne résultent donc pas en fait de la Mairie.

Le 18 février 2022, Groupama, l'assureur de Foncia, a saisi le Tribunal administratif d'une requête en référé expertise. Ce litige est toujours pendant devant la juridiction administrative qui ne s'est pas prononcée à ce jour dans un sens ou dans un autre pour savoir qui devait supporter la charge des travaux. C'est pourquoi, en vertu du principe de

prudence et de l'instruction budgétaire et comptable, il est demandé de constituer une provision pour risques et charges afin notamment de couvrir les risques liés à des litiges et des contentieux. Cette provision qui sera constituée sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque et donnera lieu à une reprise, notamment en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible d'être réalisé.

Dans ces conditions, il vous est demandé d'adopter la constitution d'une provision budgétaire pour un montant de 100 000 € qui permettrait de couvrir le risque lié au contentieux opposant la Ville à la copropriété de la Barbarie dans l'attente de l'issue de la requête en référé expertise. Merci à tous.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Cela vous explique pourquoi, lorsque l'on est avenue du Port aux Lecques, il y a toujours ces barrières. Et c'est la même chose lorsque l'on est du côté de la Promenade Rose. Ce sont des barrières qui sont amenées à rester tant qu'il n'y a pas de certitude sur le contentieux dont vient de nous parler Mme Cidale.

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, sur le fond nous sommes d'accord avec cette proposition, mais je voudrais faire part de notre insatisfaction sur un point. Cela nous paraît illustrer une situation que nous regrettons, à savoir que le Conseil municipal, en tout cas certains Conseils municipaux, n'obtient des informations sur ce type de dossiers que très tard, à l'occasion par exemple de ce budget supplémentaire. D'une façon générale nous n'entendons parler des dossiers relevant de l'urbanisme et du logement qu'au Conseil et de façon très tardive.

Je souligne que la Commission urbanisme ne s'est pas réunie depuis deux ans, alors que l'urbanisme et le logement sont quand même parmi les sujets majeurs de la commune. Notre souhait -et j'y reviendrai plus tard sur un autre point de l'ordre du jour c'est que la Commission urbanisme puisse se réunir plus souvent et soit informée de l'état d'avancement d'un certain nombre de dossiers qui sont en souffrance, des permis qui sont refusés, etc. Il y a de grosses opérations et je trouve anormal qu'au moins la Commission urbanisme ne soit pas informée des dossiers en cours.

M. le Maire.- Monsieur Olivier, en l'occurrence pour ce dossier le problème est bien évidemment présenté au Conseil. Et puis si vous voulez des informations *up to date*, j'en ai une d'aujourd'hui. Je ne le savais pas moi-même ce matin. L'article 1 de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 12 septembre 2022 entend que le Conseil d'Etat a annulé le jugement du 16 janvier 2020 du Tribunal administratif de Toulon, celui-ci ayant rejeté les conclusions indemnitaires de la Société La Royale Plage à concurrence de 80 039 €, tous intérêts compris. Et la Société La Royale Plage versera la somme de 3 000 € à la commune.

Voyez, c'est quelque chose d'*up to date* puisque c'est une décision du Conseil d'Etat du 28 novembre, c'est-à-dire d'aujourd'hui, et c'est important puisque cela montre que toute la procédure administrative qui avait été faite au niveau des plages vient d'être validée par cette décision du Conseil d'Etat.

Mme SAMAT.- Pardon, Monsieur le Maire. Excusez-moi, je tenais à vous remercier puisque je n'ai pas eu l'occasion de vous rencontrer de toute la journée. Je tiens vraiment à vous remercier de nous faire partager cette excellente nouvelle. Toutes les nouvelles doivent être partagées et je crois qu'il n'y a pas de cachotteries à notre niveau. Mais par rapport à tout ce que l'on a pu entendre, tout ce que l'on a pu lire, je suis vraiment très heureuse pour la Ville de Saint-Cyr, pour les Saint-Cyriens qui ont pu, à un moment ou à un autre, être préoccupés, se dire « Quelle est cette gouvernance ? ». Ce soir, merci, Monsieur le Maire, de nous faire part de cette excellente nouvelle qui souligne toute la qualité de votre gestion et de la gestion des élus qui vous ont entouré le mandat précédent et ce nouveau mandat.

Donc merci, je suis très heureuse pour les Saint-Cyriens.

M. le Maire.- Merci, Madame. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce que vient de nous présenter Mme Cidale, je vous invite à délibérer sur la constitution de ces provisions pour risques et charges. Qui est favorable ?

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point suivant concerne le budget supplémentaire des ports. Avec l'accord de M. Herbaut, je crois que c'est M. Luciano qui va nous présenter ce point de l'ordre du jour.

- Budget Supplémentaire - Ports - Exercice 2023
Rapporteur : M. LUCIANO.

Merci, Monsieur le Maire, et merci, Fredéric. Je vais vous présenter ce budget supplémentaire des ports qui a été présenté en Comité portuaire et à la Commission des finances. Même si, sur le papier, ce budget supplémentaire apparaît assez succinct avec deux lignes d'écriture, il est ô combien important pour l'avenir des ports de la Ville.

Au niveau de la section d'exploitation, concernant les recettes, on vous propose d'intégrer le résultat pour un montant de 279 241,22 €. Qu'allons-nous faire de ce résultat ? Nous allons l'affecter totalement au chapitre 67 pour le même montant (279 241,22 €). Ce compte 67 est un compte d'attente. Et pourquoi faisons-nous cela ? Parce que, comme vous le savez, le 31 décembre 2024 le nouveau port des Lecques va passer dans le giron de la commune, et à l'occasion de ce transfert la commune devra prendre en charge la partie des pannes qui ont été changées en 2008 et qui ne sont pas encore amorties. Cette somme est passée sur ce compte et ne sera utilisée que lors de l'exercice 2025.

Vous voyez qu'avec ce budget supplémentaire nous préparons, pas 2024 mais 2025, et la passation entre la SNPL et la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer. Voilà en quelques mots pour la section d'exploitation.

Et pour la section d'investissement on revient à une présentation qui est plus classique et plus normale d'un budget supplémentaire.

Au niveau des dépenses d'investissement nous avons les reports pour un montant de 273 995 €. Que retrouvons-nous dans ces reports ? Nous y retrouvons le changement d'une panne au port de la Madrague, le reprofilage de l'aire de carénage, le remplacement du moteur de la grue, et également tous les diagnostics des infrastructures portuaires qui ont été faits pour établir l'état de toutes nos structures. Nos dépenses d'investissement atteignent ce montant de 273 995,83 €.

Comment sont-elles équilibrées ? Au niveau des recettes nous retrouvons 26 531 € d'excédent de l'année n-1, 247 464,76 € de réserve, ce qui nous fait un montant de 247 467,76 €. Nous vous proposons de ne pas bouger l'emprunt, ce qui nous fait un total de 273 995,83 € qui vient équilibrer nos dépenses d'investissement pour le même montant.

Voilà pour le budget supplémentaire des ports.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer sur le budget supplémentaire des ports qui a été présenté à la Commission des finances et au Conseil portuaire.

VOTANTS **32**
POUR **28**
CONTRE **4** (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET (procuration à M. Gilles STOPPOLANI), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à M. Yvan MAUBE), Gilles STOPPOLANI)
ABSTENTIONS **0**

Nous avons vu la commune et les ports, je vous invite maintenant à étudier ensemble le budget supplémentaire de la chambre funéraire. Si Mme Giacalone veut nous le présenter.

- Budget Supplémentaire - Chambre funéraire - Exercice 2023
Rapporteur : Mme GIACALONE.

Avec plaisir, Monsieur le Maire. La Commission des finances a été consultée le 16 novembre concernant le budget supplémentaire de la chambre funéraire. Il a été proposé la somme de 7 073,39 €. Nous affectons à la section d'exploitation la somme de 2 285,39 € et à la section d'investissement 4 788 €. Si l'on fait le total, le montant des dépenses et des recettes s'élève à la somme de 7 073,39 €.

M. le Maire.- Merci beaucoup. C'est un budget qui a assez peu d'écritures mais qui nécessite malgré tout en papier un nombre de pages qui dépasse certainement ce que l'on aimerait y mettre. Ce petit point étant fait, y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer sur le budget supplémentaire de la chambre funéraire.

VOTANTS **32**
POUR **28**
CONTRE **4** (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET (procuration à M. Gilles STOPPOLANI), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à M. Yvan MAUBE), Gilles STOPPOLANI)
ABSTENTIONS **0**

Merci beaucoup. Nous restons dans les finances avec le Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2024 pour la commune et les ports.

- Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2024 - Commune - Ports - Rapport sur les Orientations Budgétaires
Rapporteur : M. le Maire.

Les orientations budgétaires. Si je peux commencer ainsi, le budget 2024 s'inscrit dans un environnement économique, on s'en doute bien tous, relativement difficile, d'où la nécessité de préserver nos fondamentaux, et je crois que c'est le cas des finances communales. Vous le savez tous, on a des budgets qui sont sains, on a un autofinancement qui est conséquent, cela a été rappelé tout à l'heure dans le BS, on a des tarifs qui sont raisonnables, on a une fiscalité - Monsieur Stoppolani, j'insiste- qui est modérée, et surtout des taux qui sont stables, puisque vous savez que les taux dépendent de nous, mais pas les bases. Et puis nous avons des investissements structurants. Investissements qui sont retenus d'ailleurs par la Région, par le Département, par l'Etat, et si c'est le cas c'est parce qu'il y a des projets qui sont d'intérêt général.

Ensuite nous avons, j'y reviendrai tout à l'heure, une dette qui est extrêmement faible. Et si nous avons une dette très faible cela veut dire que nous avons des marges de manœuvre qui sont importantes pour le futur. C'est dans ce contexte que l'on proposera donc à la prochaine séance de ce Conseil notre budget de 2024. C'est un budget qui devrait tourner aux alentours de 30 ou 31 M€, avec 8 ou 8,5 M€ d'investissement et 22 ou 22,5 M€ de fonctionnement.

Les grandes lignes au niveau du fonctionnement.

D'abord, au niveau du 011, c'est la maîtrise du fonctionnement courant. L'objectif est la stabilité malgré, on le sait tous et on le voit tous, l'inflation ambiante qui est ce qu'elle est. Il est important pour nous tous et pour tous les services de la Mairie d'avoir une culture de l'économie, et d'avoir aussi une autre culture de l'investissement. Puisque je crois qu'il est important de le faire lorsque l'on a des investissements, ceci permet ensuite de réduire les dépenses de fonctionnement. Lorsqu'on loue quelque chose, il est peut-être intéressant de l'acquérir. Lorsque nous avons des dépenses dans un certain nombre de domaines il va de soi qu'avoir une politique d'investissement adaptée permet de réduire le fonctionnement. Je pense par exemple aux économies d'énergie parce que l'on fait de beaux investissements. On l'a vu tout à l'heure sur l'électricité dans ce que nous a présenté Pierre Luciano.

Ça c'est pour le 011.

Pour le 012, le deuxième chapitre, on a une politique qui est axée -et c'est parfaitement logique compte tenu de l'environnement économique- sur le pouvoir d'achat de l'ensemble du personnel. Par rapport à 2023, le 012 devrait à peu près s'accroître de 5 %. Alors, 5 % c'est quelque chose, mais multiplié par le fait que c'est un budget qui est aux alentours de 12 M€, 5 % de 12 M€ cela fait déjà quelque chose de significatif. Et c'est le résultat à la fois d'éléments qui sont imposés et d'éléments qui dépendent de nous. Alors, qu'est-ce qui est imposé ? C'est par exemple les points d'indice, les revalorisations indiciaires, les garanties, les GIPA. Mais il y a toute une série d'éléments qui dépendent de la volonté de la commune. Je pense notamment aux stagiairisations. Pour l'année 2024 nous proposerons à un certain nombre d'agents (une vingtaine je crois, y compris notre CCAS) des stagiairisations. L'année dernière, vous vous rappelez que nous avions mis en œuvre un système de tickets restaurant. Nous les avons eus sur 6 mois, là nous les aurons sur l'année entière.

De la même façon, vous savez que nous avions adopté, il y a quelque temps, des lignes directrices de gestion. Celles-ci sont ensuite traduites et elles se traduisent par des avancements, par des changements de grade, pour un certain nombre d'agents. Il est normal qu'il y ait une politique de carrière de tous les agents.

Vous voyez que lorsque l'on prend ce chapitre 012 il y a bien des figures imposées et puis des éléments libres. En tout cas les éléments libres nous les mettrons en place, y compris certainement en cours d'année l'intégration de la mutuelle santé. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer au sein des Comités techniques.

Voilà pour le 012. 011 et 012 sont les deux gros chapitres de fonctionnement.

Pour le 65 nous avons une politique que vous connaissez pour le milieu associatif qui a une importance très grande dans la commune. Vous savez que nous poursuivons bien évidemment notre ligne directrice « intérêt général et jeunesse », et il y a dans ce chapitre 65 toute une série de subventions. Je pense à la Caisse des écoles, je pense au CCAS, je pense à l'Office de tourisme. Et vous vous doutez bien que derrière tout cela c'est l'éducation, par rapport à la Caisse des écoles, c'est l'aide à la personne, par rapport au CCAS, c'est le soutien à l'économie, à travers l'Office de tourisme. La Ville a ce rôle important, et ce sera le cas dans le budget de 2024.

Et puis vous savez aussi que nous subissons un certain nombre de prélèvements sur nos recettes. Là il y en a de deux grands types. Le premier c'est le FPIC, c'est-à-dire en fait une solidarité au sein de l'ensemble des communes de France. Il y a des communes qui ont des apports, il y a des communes qui ont des prélèvements. Compte tenu de ses caractéristiques, Saint-Cyr a des prélèvements, cela figure dans notre budget. Et puis nous avons aussi le prélèvement que nous connaissons bien, lié à la loi SRU, sur les logements sociaux. Je tiens à rappeler d'ailleurs que sur 2023 nous étions à 500 000 €.

Je voulais également souligner, mais c'est un rappel, que lors du précédent Conseil nous avons délibéré sur un contrat de mixité sociale. Cette délibération est importante puisque notre engagement sur la période triennale n'est pas de 345 logements, comme cela aurait été le cas si on ne l'avait pas signé, il est au contraire de 262. C'est important puisque cela veut dire que la politique qui est menée est une politique en faveur des Saint-Cyriens qui ont un besoin de logement, et c'est notre rôle que de satisfaire les demandes de Saint-Cyriens. Bien évidemment lorsque l'on a cette demande il faut qu'elle soit proportionnée. Je pense que nous arrivons ainsi à avoir une politique proportionnée et équilibrée. En tout cas c'était le cas les années précédentes, ça le sera encore en 2024.

Puis nous avons une épargne, je le soulignais tout à l'heure, qui permet de couvrir tout ce qui concerne les investissements, en tout cas récurrents, et bien sûr la charge de la dette.

Et puis bien sûr, cela a été évoqué tout à l'heure, la notion de provision. Nous mettrons dans le budget prochain des provisions pour un certain nombre de risques.

Si je résume, il y a de la solidarité, il y a de la considération pour le personnel, il y a un soutien aux initiatives économiques et associatives et une gestion rigoureuse des dépenses courantes. Voilà les grandes lignes.

Ces choix de gestion vont bien sûr nous permettre, en recettes, de conserver, je le répète, la sagesse fiscale. Et je rappelle effectivement que nos taux n'ont pas bougé depuis 9 ans. Ce n'est pas 1 an, ce n'est pas 2, ce n'est pas 3, ce n'est pas 4, ce n'est pas 5, c'est 9 ans. Et nous ne bougerons pas nos tarifs l'année prochaine. Voilà un deuxième élément favorable au pouvoir d'achat.

Concernant nos recettes -c'est ce qui nous permet aussi d'avoir cette politique- on a des recettes qui sont stables, même si nous en avons dû qui sont plus volatiles : les droits de mutation, puisque là c'est en fonction du marché

immobilier, et la taxe de séjour qui, elle, est en fonction de l'économie touristique.

Si je prends mes recettes, en résumé, nous aurons une stabilité des impôts en ce qui concerne les taux -je le répète, là où nous sommes compétents- nous aurons une stabilité des tarifs, et pour les autres recettes nous ferons un calibrage sur ce que nous avons réalisé en 2023.

Voilà pour les grandes lignes du fonctionnement.

Pour la section d'investissement, nos recettes, vous les connaissez, elles sont constituées de l'autofinancement, de subventions, d'emprunts d'équilibre. D'ailleurs emprunts d'équilibre que nous mettons souvent au budget primitif vu que l'on enlève au BS cette année 2,6 M€, comme nous l'a rappelé tout à l'heure Pierre Luciano. Et au titre des investissements, outre le fonctionnement de la Ville avec les besoins des services, les bâtiments, la voirie, le matériel, nous avons -et je sais que c'est quelque chose qui avait été évoqué à ce Conseil- des PPI, c'est-à-dire des Programmes Pluriannuels d'Investissement. Nous en avons dans beaucoup de domaines, nous avons les arbres, les plantations, nous avons les économies d'énergie, les équipements sportifs, la sécurisation des trottoirs, nous avons tout le champ des ADAP, l'adaptation de nos équipements, nous avons la vidéosurveillance. Tous ces éléments sont bien sûr des plans pluriannuels que nous maintenons, et nous en rajoutons.

Je proposerai dans le prochain budget de rajouter un PPI pour les équipements du tennis, puisque je vous rappelle que nous avions délibéré pour le fonctionnement et la Ville doit, elle, s'occuper de l'investissement, c'est quelque chose de logique, c'est son domaine. Nous aurons donc un PPI pour les équipements du tennis, et nous aurons un autre PPI, important lui aussi, pour les phénomènes de mobilité. La mobilité est aujourd'hui quelque chose de très important, on voit le succès remporté par notre voie douce. D'ailleurs, pas plus tard que ce matin, avec Yohann Pamelle, on était tous les deux à la Communauté d'agglomération justement pour les prémices du plan de mobilité intercommunal. On a travaillé dans ce domaine-là, et en ce qui concerne Saint-Cyr, nous aurons toutes les années des fonds (au minimum 150 000 €) pour la mobilité. Alors mobilité, certes, mais au sens le plus large, c'est-à-dire à la fois le cyclable mais aussi le piétonnier. Il est important d'avoir un certain nombre de piétonniers. Je pense en particulier qu'il serait sympa de pouvoir réaliser dans de bonnes conditions le passage entre notre bibliothèque et les jardins partagés le long du ruisseau, c'est quelque chose qui sera forcément prioritaire dans le budget prochain.

Voilà en ce qui concerne ces PPI.

Deux points importants. Nous avons deux autorisations de programme. Vous les connaissez. La première c'est le Centre Technique Municipal, qui est donc amené à quitter l'emplacement actuel et à être construit au niveau de la Deidière. Je pense que nous aurons donc dans notre budget, a priori, 2,4 M€ de crédits de paiement. Et puis nous aurons aussi le Pôle culturel. Pour celui-ci, je tiens à informer le Conseil, nous ferons une présentation de ce projet. Ce sera exactement mardi 5 décembre, ici-même, à destination des membres du Conseil. Vous aurez donc tous l'information, vous l'avez dès maintenant, le 5 on présentera donc le projet. On a pensé qu'il était tout à fait logique que les membres du Conseil en aient connaissance avant le budget où il y aura bien évidemment les crédits adaptés en ce qui concerne ces dépenses.

Puis il s'agit effectivement de deux gros projets, vous le savez, qui sont bien évidemment coûteux, c'est normal, ce sont des projets importants. Ils passent donc de la phase étude -qui est finie dans un cas et qui le sera bientôt dans l'autre- à la phase travaux, et les travaux se réaliseront.

Pour financer ces investissements nous avons deux sources. La première source ce sont les subventions du CRET, puisque vous savez que désormais c'est la Communauté d'agglomération qui joue le rôle de catalyseur de ces demandes, et qu'ensuite c'est la Commune qui prend le relais pour la perception de ces subventions. Et d'autre part -c'est pour cela que je tenais à le souligner- nous avons la chance, parce que l'on a fait ce qu'il fallait pendant les années passées, d'avoir une dette très faible. Je vous rappelle que la dette de la Ville est de 8 M€. Je vous rappelle qu'il y a une dizaine d'années on était à 25. Chaque année cela diminue. Ce qui fait que nous avons des marges. Il va de soi que nous utiliserons ces marges, et nous les utiliserons notamment pour ces deux projets. Parce que lorsque l'on a un financement de gros investissements qui servent à plusieurs générations…

On ne fait pas des services techniques pour une année, on les fait pour un très grand nombre d'années. On ne fait pas un Pôle culturel pour une année, on le fait pour longtemps. Il est donc normal qu'il y ait un financement progressif, c'est la logique économique qui fait qu'il doit y avoir un lien entre le type de financement et le type de projet. Ce sera fait dans ce sens.

Enfin, je voudrais souligner le fait que nous avons l'avancement de Pradeaux-Gare. Monsieur Olivier, je sais que vous y êtes très sensible puisque vous nous en parlez souvent. D'ailleurs pas plus tard qu'au dernier Conseil où je vous disais que tout ce qui concerne les acquisitions relève aujourd'hui des conventions que nous avons avec l'EPF, et c'est

effectivement toujours le cas. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas des éléments qui seront dans notre budget. Cela me donne l'occasion de vous donner une petite information sympa, c'est-à-dire que l'EPF a acquis la bande de terrain qui appartenait à La Clairière, la CAF des Hautes-Alpes. C'est fait. Et cette bande de terrain étant désormais acquise, les travaux ont déjà commencé, Enedis a modifié l'emplacement de ses réseaux. Dans le courant des mois qui arrivent il devrait y avoir la démolition du bâtiment, la démolition du mur de clôture, ce qui permettra d'élargir toute notre avenue du Général de Gaulle, ex-avenue des Lecques, sur cette portion, entre nos services techniques et le début du chemin de Taccone. Tout ceci devrait être fait, en principe, avant l'été, si les travaux et les marchés se déroulent dans de bonnes conditions.

Je crois que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde puisque cela va permettre de mettre de la sécurité à cet endroit que nous connaissons tous, mais c'est bien évidemment le résultat de l'histoire.

Les crédits en question sont déjà dans le budget. Pierre Luciano le rappelait tout à l'heure, il y avait 300 000 et on avait changé de ligne, il y avait 200 000 ailleurs. Dans notre prochain budget nous aurons une ligne qui concernera une étude de trafic, elle est importante pour calibrer notamment le carrefour qu'il y aura entre le futur chemin de Taccone, qui ira à la gare, et notre avenue des Lecques. Il y aura quelques crédits pour cela.

Et puis je rappelle, parce que c'est forcément quelque chose de significatif, que la vie d'une commune dépend des années civiles, certes financièrement parlant, mais économiquement parlant, l'année civile cela n'a pas forcément toujours un sens. Il y a donc des reports, et dans ces reports nous aurons par exemple des tiers-lieux naturels. Notre jardin qui sera fait à la Deidière, celui-là est déjà dans le budget, il se fera l'année prochaine. Nous avons le city park, également à la Deidière, il est dans le budget, la traduction concrète sera l'année prochaine. Nous aurons la fin du goudronnage du cimetière. Vous savez que l'on a pris toutes les allées les unes après les autres et qu'elles sont, tour à tour, améliorées. Ce sera fait là aussi l'année prochaine, ce sera plutôt dans des reports.

Et puis enfin, avant de clôturer ces orientations, vous me permettrez de faire une petite remarque conclusive qui concerne non pas 2024 mais 2025. Vous savez qu'en 2025 -on a déjà eu l'occasion de l'évoquer, peut-être pas de manière officielle mais en tout cas c'est fait aujourd'hui- nous aurons le 200ème anniversaire de la commune. Saint-Cyr a été créé en

1825, au mois de juillet 1825, il est donc important en 2025 d'avoir toute une série de manifestations d'envergure pour fêter le 200ème anniversaire de la commune. Vous allez me dire que 2025 c'est loin. Oui, mais vous avez des nécessités de marchés publics. On ne fait pas des marchés publics comme cela, on ne peut pas les ouvrir si l'on n'a pas des crédits. C'est la raison pour laquelle sur le budget de 2024 nous rajouterons -en tout cas c'est la proposition que je vous ferai- au 011, 400 000 €. Ces 400 000 € seront donc des dépenses qui ne seront certainement pas, en tout cas l'essentiel d'entre elles, dépensées sur 2024, mais ce sont des inscriptions qui sont évidemment nécessaires pour pouvoir lancer les marchés requis afin qu'en 2025 nous ayons les festivités qui correspondent à ce que l'on doit à la commune que nous aimons tous. Cette somme en question sera bien évidemment dans le budget, mais le service des finances fera le nécessaire pour que ce soit fléché uniquement pour cela et pas pour d'autres usages que celui-ci. C'est important et je ne voulais pas terminer cette présentation des orientations sans évoquer ce point qui, je pense, est important pour nous tous.

Voilà le débat d'orientation pour ce qui concerne la commune. Je ne sais pas s'il y a des commentaires, auquel cas bien volontiers. Après je reviendrai pour le débat d'orientation sur les ports, les parkings et la chambre funéraire, puisque cela doit être fait pour la totalité de nos budgets. Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, merci. D'abord je voulais souligner la qualité du document qui nous a été remis. Je ne parle pas du fond mais de la forme. Sur le fond j'avais un certain nombre de remarques, et je reprendrai vos termes. La première remarque de fond c'est sur les problèmes de fiscalité. M. Stoppolani en a parlé tout à l'heure, cela fait des années qu'effectivement nous souhaitons, et nous avons proposé, que soit appliquée, comme cela a été fait à Sanary et à Bandol, une mesure qui est la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. J'avais fait les calculs à l'époque où cette majoration était limitée à 20 % -maintenant je crois qu'elle est à 60 %, et même au-delà- par compensation, cela aurait permis de baisser la taxe foncière sur les résidents permanents de l'ordre de 5 %. Vous avez toujours refusé cette mesure, mais des communes comme Bandol et Sanary, qui sont nos voisines, qui sont à peu près dans la même situation que nous, l'ont appliquée. C'était la remarque de fond sur les problèmes de fiscalité.

J'ai relevé un certain nombre de termes, et je vous dis ma satisfaction de voir, côté investissement, le développement de ce que l'on appelle les PPI (Programmes Pluriannuels d'Investissement). Vous en avez rajouté, c'est bien.

Je me posais des questions sur les problèmes de mobilité douce, vous y avez partiellement répondu. Il serait intéressant d'avoir plus de précisions lors de commissions.

Concernant le personnel, vous avez dit que vous lui portiez une grande considération. Alors, la question très précise que je vous pose est la suivante. Il y a un décret tout récent, du 31 octobre 2023, qui ouvre la possibilité pour les communes d'attribuer à la fonction publique territoriale une prime - qui a été baptisée pour l'ensemble de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, « prime d'inflation » - qui va de 300 à 800 € en fonction des revenus. Cette prime, comme je le disais, n'est pas obligatoire pour les collectivités territoriales. Et ma question est de savoir si vous envisagiez ou non de l'appliquer. Auquel cas d'ailleurs je crois que ce serait une décision du Conseil municipal.

Je ne voudrais pas être trop long, mais vous aviez également évoqué les enjeux de solidarité, et c'est mentionné dans le papier. Je redis ce que j'ai déjà dit, à savoir le rôle fondamental du CCAS. Et concernant le CCAS, notre souhait est d'avoir un tableau de bord qui nous permet d'avoir des indications sur la situation sociale de la commune. Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document très intéressant et important dans la mesure où il permet un pilotage pluriannuel, et son intérêt est renforcé si, sur toute une série de sujets (par exemple la transition écologique, la situation sociale), on a des tableaux de bord et des indicateurs, ce qui n'est pas le cas. Voilà ce que je regrette.

Concernant les finances, j'avais aussi noté que vous indiquiez dans le texte que vous avez adapté les règles indicatives prudentielles. Comme je sais que vous êtes d'ordinaire toujours très prudent dans la construction des budgets, je voulais savoir ce que recouvrait ce terme, cette phrase, « adaptation des règles indicatives prudentielles ».

Je m'arrêterai là. J'ai d'autres questions mais je préfère m'arrêter.

M. le Maire.- Merci. Monsieur Stoppolani, vous aviez un point.

M. STOPPOLANI.- Juste une remarque. Le document est très clair, très synthétique, et relativement bien fait. Simplement une question : est-il possible de pouvoir en discuter ? Ou du moins que vous le présentiez peut-être en Commission des finances.

M. le Maire.- Merci pour votre observation sur la Commission des finances. Dans la mesure où il s'agit d'orientations budgétaires, il va de soi que le Conseil municipal est le lieu adapté. En revanche, pour ce qui concerne les tableaux, qui sont des tableaux du document, pourquoi pas. Au contraire, cela pourrait être tout à fait pertinent.

Pour ce qui concerne les observations de M. Olivier, on ne met pas une fiscalité pour le plaisir d'en mettre une. C'est fonction des besoins. Il y a des Villes qui peuvent faire des choix, d'autres Villes qui peuvent faire d'autres choix, en revanche ce que j'ai toujours dit c'est que s'il y a un besoin de financement particulier pour la commune, dans la panoplie des possibilités il y a effectivement la majoration pour les résidences secondaires. Cela fait partie des éléments de panoplie.

Cela étant, il y a un certain nombre d'informations que nous n'avons pas lorsque nous faisons le budget. Cela a été rappelé par Pierre Luciano dans son commentaire tout à l'heure à propos d'autres choses, il a évoqué cela, il avait raison. Aujourd'hui, lorsque nous préparons le budget de 2024, nous ignorons, un, quelle sera la fiscalité. On ne la connaît pas. Deux, on ignore quel sera le niveau de la DGF. Trois, on ne connaît pas non plus ce que nous aurons en termes de prélèvements. On ne le sait pas. C'est normal puisque les informations sont généralement communiquées à la fin du mois de mars, et parfois même au début du mois d'avril. Compte tenu de tous ces éléments, si jamais il s'avérait nécessaire d'adopter telle ou telle stratégie, il y a une possibilité qui est offerte à condition qu'une délibération se tienne avant la fin du mois de juin pour l'année qui suit. Donc avant la fin du mois de juin, si nous avons des informations qui le requièrent…

Bien évidemment on travaille et on trouve les solutions les mieux adaptées pour l'équilibre de la Ville, mais je crois que cette règle s'applique à tout ce qui est significatif. En particulier -et je réponds aussi à la question que vous évoquiez tout à l'heure- sur ce que l'on appelle « les primes facultatives » pour les collectivités territoriales, alors qu'elles sont obligatoires pour l'Etat et pour la fonction hospitalière. Outre le fait qu'elles ne concernent pas tous les agents, ce sont des primes qui sont limitées à un certain nombre d'agents. Ce sont aussi des primes qui peuvent

faire, dans un certain nombre de cas, des doubles emplois avec les GIPA.

Il faut donc faire attention à toutes ces primes. Ce que je voulais dire c'est qu'elles peuvent être versées en plusieurs fois et elles peuvent aller jusqu'à la fin du mois de juin. Donc pour répondre à la question que vous posez, c'est bien évidemment une question que nous avons évoquée en interne. Il va de soi que dès que l'on a ces informations complémentaires, à ce moment-là on peut certainement faire le nécessaire, compte tenu de ce que je disais tout à l'heure sur le 012.

Voilà, pour être très concret dans la réponse que je voulais faire. Je ne pense pas que ce soit le Conseil municipal qui doive forcément être informé de cela, en revanche c'est obligatoire et ce sera fait au niveau du Comité technique. Celui-ci sera bien évidemment saisi de la question à partir du moment où nous aurons les éléments pour cela.

Concernant ce que vous avez dit sur la solidarité, nous sommes forcément en phase, et je remercie M. Stoppolani de son commentaire sur la clarté du document. Il est vrai que c'est un document qui a un mérite, celui, une fois par an, de pouvoir faire un résumé de la situation. Je crois que c'est le sens de ces ROB, ces Rapports d'Orientation Budgétaire. En tout cas les orientations politiques, elles, sont importantes.

C'est le simple commentaire que je voulais faire suite à vos interventions des uns et des autres.

Madame Larlet-Loir, je vous en prie.

Mme LARLET-LOIR.- Une petite remarque sur cette présentation. Je me doutais bien que ce que vous alliez nous annoncer n'était pas un vrai suspense. Compte tenu du contexte inflationniste, etc. Donc de très bonnes choses puisque, pendant les années fastes, la commune a su engranger pour les investissements futurs. En revanche, je ne vous ai pas entendu parler du ralentissement du marché immobilier et cela m'inquiète un peu, notamment pour la baisse des DMTO. Vous n'êtes pas sans savoir que le marché immobilier se porte mal dans le Var, il y a une baisse de 22 à 23 %, selon les prévisions. Cela va évidemment impacter le budget du Département et celui des communes et autres. C'est la première remarque.

La deuxième concernait la considération du personnel, pour rebondir sur ce que Dominique Olivier disait. Je vais en profiter pour demander officiellement l'augmentation des chèques restaurant de 1 € pour s'aligner, comme on l'avait déjà vu en Comité d'agglomération, sur le personnel de la Communauté

d'agglomération qui, lui, bénéficie de chèques restaurant à 8 €.

Ensuite -puisque j'ai la parole j'en profite, mais on m'a dit de faire court parce qu'on ne veut pas rester jusqu'à 21h- je vous félicite bien évidemment pour la décision du Conseil d'Etat. Je m'étais déjà habituée à votre culpabilité évanescente, donc là, on est devant le fait accompli.

Vous me permettrez quand même de me réjouir pour votre famille mais pas de me réjouir pour la famille concernée qui a toute ma sympathie et qui a vraiment subi un préjudice. Et également relever que cette bonne nouvelle vous a permis - mais je vous connais, Monsieur le Maire- de ne pas répondre à la question de Dominique Olivier concernant les Commissions d'urbanisme qui n'ont pas eu lieu depuis deux ans. Moi je m'en moque, je n'y assiste pas, mais c'était juste une petite remarque en passant.

Merci de votre réponse.

M. le Maire.- Je vous réponds d'autant plus volontiers que nous sommes, vous le savez, en révision de PLU, et qu'en révision de PLU des Commissions d'urbanisme on va en avoir au moins trois sur l'année 2024. Tout le monde peut donc être complètement rassuré. Cela étant, pour les autres points, vous me permettrez de n'évoquer que la situation de la commune, et uniquement la situation de la commune. C'est le sens du commentaire que j'ai fait tout à l'heure.

Pour le reste, s'il n'y a pas d'autre commentaire… Il n'y a pas de vote, en revanche nous avons aussi deux autres DOB. Nous avons un DOB qui doit être fait pour les ports. Cela a aussi été implicite dans l'intervention de Pierre Luciano tout à l'heure, 2024, sans utiliser une lapalissade, c'est avant 2025. Il va de soi qu'il y aura en 2025 une transformation majeure du budget des ports puisque va y être intégré le nouveau port, et le fait qu'il y ait le nouveau port intégré cela va signifier des impacts en moins et des impacts en plus. Je pense par exemple au fait qu'il n'y aura pas de redevance domaniale ou de redevance d'exploitation puisque ce sera de la régie. Cela va faire des recettes en moins. Il y a des dépenses en plus. Les impôts fonciers, qui sont aujourd'hui payés par le délégataire, c'est bien évidemment la commune qui les paiera. Il y aura bien sûr l'impact de la reprise de l'intégralité du personnel. Et puis, Pierre Luciano l'a dit tout à l'heure avec beaucoup de finesse, il va de soi que dans les conventions qui ont été passées en 2008 lorsqu'il y avait eu l'effondrement des pannes, il y a une conséquence que devra honorer la commune par rapport à la société du nouveau port. C'est un élément qu'il faudra préparer dans les budgets de

2023, de 2024, et dont on verra ensuite les conséquences, 2025, 2026, etc. Et puis il y a évidemment des éléments positifs, et parmi ceux-ci il y aura forcément des taxes d'amarrage qui dépendront du budget du nouveau port.

Voilà les éléments que nous aurons. Le budget de 2024 en ce qui concerne les ports sera donc un budget qui sera, de ce point de vue, transitoire, puisqu'il devra préparer l'après tout en assurant le maintien de nos infrastructures, ce qui est quand même la moindre des choses.

C'est pour le DOB des ports.

Le DOB des parkings. Vous savez que nous avons un budget des parkings, il y a donc un DOB pour les parkings. Là nous aurons comme élément l'expérience de 2023, puisque quand on a fait le budget 2023 on est allé un peu à tâtons. Avec les éléments que nous aurons sur 2023 on pourra faire un budget qui tient la route pour 2024.

Enfin, il y a aussi un dernier budget c'est celui de la chambre funéraire. Là encore ce sera une année particulière puisque, vous le savez, au dernier Conseil on a délibéré pour qu'il y ait une nouvelle Délégation de Service Public, et celle-ci s'appliquera à compter de 2024, au mois d'avril ou mai, par là. Dans le budget on fera en sorte que certains équipements soient des équipements concessifs, nous ne les aurons donc pas en direct sur le budget de la chambre funéraire.

Voilà les orientations pour ces trois autres budgets, que ce soient donc les ports, les parkings, et la chambre funéraire. Je vous en prie, Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, sur la question du port, j'ai l'impression que votre présentation pourrait laisser penser qu'il y a un risque financier. Vous avez surtout parlé des futures dépenses qui seront à la charge de la commune, vous avez mentionné à la fin les taxes d'amarrage, je pense qu'il ne faut pas avoir de craintes. Si l'on a choisi, et nous avons voté d'ailleurs pour, le passage de la DSP à la régie, c'est que l'on peut quand même penser sérieusement que la commune « y retrouvera ses petits ». Je ne pense pas que l'on puisse avoir de grosses craintes sur l'équilibre financier.

M. le Maire.- Je n'en ai absolument pas.

M. OLIVIER.- D'accord. Comme vous avez surtout insisté sur les dépenses qui pourraient être à charge du budget de la commune alors qu'elles ne l'étaient pas avant… A la fin vous avez effectivement dit qu'il y a les taxes d'amarrage. Mais actuellement, le budget de la SNPL… Je ne pense pas que ce soit un organisme qui va à sa perte.

M. le Maire.- Je pense, Monsieur Olivier, que ce que vous dites n'est pas tout à fait exact, puisque moi j'écoute M. Ferrara, et toutes les années, lorsqu'il nous présente les comptes du nouveau port, il nous rappelle que c'est de manière délibérée que depuis des décennies c'est un budget qui est en déficit. Qui est un déficit voulu. N'est-ce pas ? Mais je peux vous rassurer, quand ce sera dans le giron de la commune ce sera, je l'espère en tout cas, en excédent.

M. OLIVIER.- Je suis très rassuré. Merci.

M. le Maire.- Voilà pour ces DOB. Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires sur les DOB des budgets annexes ? *(Pas d'autre observation.)*

Je crois qu'il y a un vote maintenant pour les DOB. On doit voter pour dire que cela s'est tenu. Je vous propose donc de voter pour dire que nous avons bien eu un DOB. Alors pour le DOB de la commune, c'est uniquement pour dire qu'il s'est tenu, ce n'est pas un jugement de valeur sur le contenu. Je le précise.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE PREND ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE COMMUNE

Pour ce qui concerne le deuxième, celui des ports, même topo ?

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE PREND ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PORTS

Pour le troisième, c'est celui des parkings, il s'est tenu aussi ?

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE PREND ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PARKINGS

Et le quatrième pour la chambre funéraire, il s'est tenu aussi ?

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE PREND ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CHAMBRE FUNERAIRE

Merci à tous. Maintenant je me tais, c'est Louis Ferrara qui prend la suite.

- Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés à risque - Décision relative au renouvellement du dispositif dérogatoire
Rapporteur : M. FERRARA.

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je vais rester dans le cadre des finances, dans le chapitre des finances, en rappelant que nous avons toujours été prudents, et ce que je vous propose aujourd'hui c'est donc de renouveler la convention que nous avons et qui nous protège des intérêts dégradés qui pourraient exister sur une ligne que nous avons en particulier.

Nous avons présenté ce dossier en 2015 auprès des services de l'Etat et du service fonds de soutien, nous l'avons renouvelé déjà à deux reprises pour deux périodes triennales, et il nous est demandé aujourd'hui l'accord du Conseil municipal pour présenter le dernier carat de cette opération fonds de soutien qui va durer jusqu'en 2028, et la fin du soutien s'éteindra en 2028.

Il nous est demandé l'autorisation de proroger cette opération pour quatre années, jusqu'en 2028. Opération qui consiste, je vous le dis, à abonder ou demander au fonds de soutien de nous régler les intérêts qui pourraient être dégradés sur une ligne de crédit. Voilà l'objet de cette délibération que nous avons déjà pratiquée à plusieurs reprises.

M. le Maire.- Tout à fait. Merci. On l'a effectivement passée déjà trois fois, c'est donc la quatrième. Il faut le faire tous les 3 ans et là je crois que c'est pour quatre ans. Cela va jusqu'en 2028

M. FERRARA.- C'est pour quatre ans, et c'est la dernière fois.

M. le Maire.- C'est une assurance gratuite, ce qui est rare. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Stoppolani.

M. STOPPOLANI.- Merci, Monsieur le Maire. Merci à Louis Ferrara de cette présentation. Que l'on soit clair concernant le fonds de garantie de ce prêt, parce qu'il n'y a pas eu d'explication pour tous ceux qui nous écoutent, on parle d'un prêt que les financiers appellent « un prêt toxique ». Le prêt de Dexia qui a été contracté -il me semble que c'est même

à l'époque où M. le Maire était Adjoint aux finances- c'est la classification la plus élevée sur les risques encourus sur un prêt.

M. le Maire.- Je n'étais pas Adjoint aux finances.

M. STOPPOLANI.- Je me trompe peut-être.

M. le Maire.- Certainement.

M. STOPPOLANI.- Je m'en excuse. Vous me direz, on va voter sur cette délibération pour avoir « une sécurité » qui s'élève à hauteur de 500 000 €. Ce prêt va jusqu'en 2035 -vous m'arrêtez si je me trompe, Monsieur le Maire- la garantie de ce prêt, donc le bénéfice de ces fameux 500 000 €, nous ne l'aurons que jusqu'en 2028. Il y aura 7 ans où l'on prendra encore plus de risques. D'autant que nous n'avons jamais vu le moindre euro de ce fonds de garantie. Pour quelle raison ? C'est très simple. Au vu des critères qui sont très stricts, je ne rentrerai pas dans le détail parce que c'est vraiment assez complexe…

Mme SAMAT.- Moi je voudrais comprendre, donc je voudrais le détail.

M. STOPPOLANI.- Bien sûr. Sans problème. Je vais essayer de faire simple. Pour pouvoir bénéficier de ces 500 000 € on va considérer et reprendre le taux d'usure de prêt de l'époque, au moment où le prêt a été contracté, en faire la différence avec le taux d'usure actuel, et en fonction de à combien était le taux au moment des termes de négociation du prêt, si cette différence-là ne dépasse pas un certain taux, on ne bénéficie pas de ces 500 000 €. Jusqu'à preuve du contraire, la commune n'en a jamais bénéficié. On est bien d'accord ?

M. le Maire.- Allez-y.

M. STOPPOLANI.- A une certaine époque mon prédécesseur, Alain Bérard, vous avait aussi alerté sur la renégociation, notamment de ce prêt-là, alors que les taux étaient relativement faibles. Je ne vous parle pas d'aujourd'hui parce que cela ne servirait strictement à rien. Donc à ce jour, oui, on peut dire que, grosso modo, les finances de la commune peuvent être stables, mais faire encore prendre un risque, même à partir de l'année prochaine -et le risque est pris de toute façon depuis un certain nombre d'années- et le faire prendre jusqu'en 2035, je trouve cela

très déplorable et je trouve dommage que ce prêt-là n'ait pas été renégocié à un moment donné. Merci.

M. FERRARA.- Je voudrais juste apporter un point de précision. Lorsqu'un prêt du montant dont on parle est sollicité pour être remboursé, le banquier n'est évidemment pas là pour faire des cadeaux, il va donc exiger une pénalité de remboursement par anticipation. Sur une telle situation, les montants sont tels que vraiment, cela ne vaut pas le coup de s'engager à aller payer une pénalité de remboursement pour anticipation alors que l'on peut tenir en 4/35, dans une conjoncture où aujourd'hui un prêt immobilier est sûrement plus important que 4/35. Et dans une conjoncture que nous connaissons, je ne pense pas qu'il soit envisageable de renégocier. Nous pouvons attendre. On commence à voir quelques points d'indice qui faiblissent au niveau de l'inflation, et en particulier on voit un peu baisser les taux. On est à 4,2, 4,1, et ça frémit.

Pour l'instant, il est encore trop tôt pour envisager un remboursement. Nous le suivons au jour le jour, au mois le mois, et puis quand le moment sera opportun nous enclencherons la démarche qu'il convient afin de sortir après 2028, ou même avant 2028, si cela nous est permis.

Sachez que ce n'est pas le hasard, c'est la volonté délibérée de subir et d'observer les réalisations qui peuvent se produire sur le marché. A la fois sur le marché monétaire et sur le marché obligataire. La BCE, elle, agit davantage sur les obligations et les banquiers sur le jour le jour, puisque tous les jours ils échangent leur trésorerie. Il y a un taux qui est défini, c'est le taux de l'Euribor, c'est le taux de l'€STR, et c'est le taux de tout cela qu'il faut que nous regardions pour être sûrs de notre coup. Nous sommes dans l'expectative et l'arme au pied, comme on le dirait dans l'armée.

M. le Maire.- Tout à fait. Je ne peux que renforcer et confirmer ce que vient de dire Louis Ferrara. Vous savez, Monsieur Stoppolani, en termes sémantiques, les taux toxiques ça fait méchant. Le taux structuré, ça fait gentil. Ce sont les mêmes.

Plaisanterie mise à part, je crois que Louis Ferrara vous a dit quelque chose de fondamental, parce que lorsque l'on a un crédit, ce qu'il faut c'est en mesurer le risque. Or Louis Ferrara a mille fois raison quand il vous dit que si l'on sort, ou si l'on sortait, il y a 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans… On aurait pu sortir, mais si l'on était sorti, le coût est plus haut que l'espérance éventuelle de pénalités dues au fait que l'écart ne concerne pas des taux de change. Cela aurait été

dramatique. On n'est pas stupide. J'étais maire à l'époque, ce n'est pas quelque chose que j'aurais accepté. Là, la différence c'est l'écart entre les taux longs et les taux courts. Où y a-t-il un problème ?

J'ajoute que si jamais il y a un risque qui se révèle vrai, c'est-à-dire si le taux dépasse le taux d'usure… Vous n'avez pas trop compris mais c'était un peu cela. Si le taux dépassait le taux d'usure qu'est-ce que cela voudrait dire ? Cela voudrait dire tout simplement que se mettrait en route un système d'assurance. C'est extraordinaire ! Une assurance gratuite. Et si vous utilisez votre assurance, cela veut dire qu'il est plus intéressant de le garder… On fait les calculs, cela coûte moins de le garder que de s'en débarrasser.

On s'est posé cette question en 2014, en 2015, en 2016, en 2017. Chaque fois on calcule, on n'est pas stupide, et l'on se dit « Vaut-il mieux le garder ou s'en débarrasser ? ». Si vous vous en débarrassez, il y a un coût. Celui-là est certain. Si vous le gardez, vous avez un coût estimé. Et le coût estimé est d'autant plus faible qu'il y a la délibération qui est en train de passer. C'est ça la véritable situation. Je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure parce que l'on n'est pas dans du « à peu près », on est dans du calcul. On est dans de la rationalité. Je pense que c'est quelque chose qui ne peut que vous rassurer.

M. STOPPOLANI.- Pas du tout.

M. le Maire.- Peu importe. De toute façon après le 31 décembre 2028, comme vous le savez, plus le temps passe évidemment plus les intérêts diminuent, et le remboursement du capital s'accroît. Or le risque est sur les intérêts et pas sur le capital. Quand on n'a plus d'assurance après 2028, du moment qu'il n'y a plus d'intérêts à payer on s'en moque éperdument. Il faut donc aussi avoir cela à l'esprit.

Je vous propose de délibérer. Qui est pour le fait que nous conservions cette assurance, c'est-à-dire ce fonds de soutien ?

VOTANTS **32**
POUR **28**
CONTRE **4** (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET (procuration à M. Gilles STOPPOLANI), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à M. Yvan MAUBE), Gilles STOPPOLANI)
ABSTENTIONS **0**

- Acquisition d'équipements pour la Police Municipale - Demande d'aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : Mme SAMAT.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Les missions de la police municipale doivent répondre au mieux, sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publiques, aux besoins et aux attentes de la population. Tout le monde en est convaincu. Dans le cadre de sa politique volontariste de prévention et de sécurité, la Ville entend équiper ses agents de la police municipale de matériel nécessaire à leurs missions et pour les remplir pleinement et de manière surtout très efficace.

On a cette même volonté au niveau de la Région qui, par son plan « Région Sud, la région sûre », s'engage financièrement, en appui, aux efforts d'équipement des forces de sécurité par la création d'un nouveau volet du dispositif d'aide aux communes intitulé « région sûre ». Ainsi, les communes éligibles peuvent solliciter un cofinancement, tout autant qu'une convention de coordination soit passée entre la Commune et l'Etat.

On a beaucoup de chances, toutes les planètes sont alignées : « région sûre » à nos côtés ; communes surclassées et stations classées de tourisme avec aujourd'hui un classement de la strate 40 000, 80 000 habitants ; convention avec l'Etat établie. Et, j'insiste, la volonté politique de prévention et de sécurité de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide régionale pour l'acquisition de tous les équipements qui nous ont été listés, et que je ne vais pas reprendre, tout est détaillé dans la délibération, pour un montant global estimatif de 15 436,18 €. Le plan de financement qui nous est proposé pourrait s'établir ainsi : demander une participation de la Région à hauteur de 50 %, donc 7 518 € ; l'autofinancement, donc la Ville, à hauteur de 50 %, pour un montant de 7 718,18 €. Soit au total TTC un montant de 18 194,38 €.

Nous devons adopter l'exposé de tout le matériel cité, approuver cette opération d'acquisition d'équipements pour la police municipale, approuver le plan de financement prévisionnel dont je vous ai fait part, et décider de solliciter une subvention de 7 718 € auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Si mes souvenirs sont bons, nous avions déjà fait une première demande, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Tout à fait.

Mme SAMAT.- La Région Sud l'a pris en compte et nous a dotés d'une subvention. Nous en redemandons, et j'espère qu'elle sera aussi généreuse.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Il est vrai que c'est le courrier de vendredi, nous avons effectivement eu la subvention, celle que nous avions demandée l'année dernière. Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Je vous prie d'excuser mon ignorance, je voulais savoir ce qu'était un GVe.

Mme SAMAT.- C'est le dispositif pour la verbalisation électronique.

M. le Maire.- Vous n'avez plus les papillons maintenant, vous avez des GVe. Y a-t-il des commentaires autres ? *(Pas d'observation.)*

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point suivant de notre ordre du jour concerne notre Office de tourisme, présentation du budget primitif. Je crois que l'on doit voter ce qui a été délibéré au Comité de l'Office. Mme Vanpee va nous le dire.

TOURISME

- Office de Tourisme - Présentation du Budget Primitif - Exercice 2024 - Approbation du Conseil Municipal
Rapporteur : Mme VANPEE.

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, avant de vous faire la présentation de cette délibération, je voudrais à mon tour me réjouir de la décision du Conseil d'Etat que vous nous avez annoncée en début de Conseil, tellement ce dossier sous le mandat précédent a été difficile. Cette décision clôt donc définitivement ce dossier, et nous pouvons nous réjouir pour la commune de la décision du Conseil d'Etat.

Conformément au Code du tourisme, M. le Maire vous soumet le budget primitif de l'Office de tourisme pour l'année 2024. Je vous donne rapidement quelques chiffres pour ce budget.

En recettes de fonctionnement, la somme de 452 404 € pour trois grands chapitres : les chapitres 70, 75, 77. En dépenses de fonctionnement, 452 404 € pour 5 grands chapitres : les chapitres 011, 012, 65 et 68. C'est donc un budget en fonctionnement à l'équilibre.

En recettes d'investissement, 7 049,50 €, essentiellement pour le chapitre 40. Et en dépenses d'investissement, essentiellement pour le chapitre 21, là aussi pour la somme de 7 049,50 €, donc un budget à l'équilibre.

Les éléments que vous avez reçus ont été délibérés et adoptés à l'unanimité lors du Comité de Direction du 13 novembre dernier et font suite au Débat d'Orientations Budgétaires du 2 novembre 2023.

Il vous est donc demandé, chers Collègues, de bien vouloir approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 de l'Office de tourisme sur la base des documents que vous avez reçus. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

S'il n'y en a pas, je vous invite à délibérer sur le fait que nous avons passé au Conseil le budget de l'Office de tourisme. Qui est pour ?

VOTANTS 32
POUR 28
ABSTENTIONS 4 (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET (procuration à M. Gilles STOPPOLANI), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à M. Yvan MAUBE), Gilles STOPPOLANI)
CONTRE 0

Si notre secrétaire perpétuel veut bien intervenir sur le point suivant de notre ordre du jour.

INTERCOMMUNALITE

- C.A.S.S.B - Avenant n°1 à la convention d'organisation et financement des transports scolaires
Rapporteur : M. GUEGUEN.

Les transports scolaires. L'avenant numéro 1 a déjà été voté par la Communauté le 25 septembre 2023. Pour rappel, la convention initiale concernait la mise en place par la

Communauté d'agglomération du paiement en ligne des abonnements aux transports scolaires. Cela a été fait pour la rentrée 2020-2021. L'objet de l'avenant c'est pour la rentrée 2023-2024.

Deux choses. La première c'est la procédure de paiement en ligne pour l'achat des tickets unitaires. La deuxième c'est la possibilité d'acheter ces titres de transport auprès des services des communes membres de l'agglomération. Je vais juste vous rappeler le prix du ticket unitaire qui est de 1 €. La convention était annexée au Conseil.

Je vous demande donc d'approuver cet avenant, et d'autoriser M. le Maire à le signer, et tout document y afférent.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Juste une question. J'ai remarqué que dans le texte il est dit que les transports scolaires peuvent être également empruntés par des usagers non-scolaires. Alors j'aimerais bien avoir un rappel. J'avoue que j'ignorais ce fait. Quels sont donc les usagers non-scolaires qui peuvent emprunter ces transports ?

M. GUEGUEN.- Je peux répondre. Les transports scolaires aujourd'hui c'est la ligne 30, et il y a trois réseaux différents, trois lignes différentes : la A, la B et la C. Il y a une rotation le matin à 8h et, suivant les jours, 1 ou 2 rotations à 16h et à 17h. Après, effectivement, n'importe qui pourrait utiliser le réseau, mais il faut vraiment être là à la bonne heure et avoir les tickets unitaires qui, jusqu'à aujourd'hui, n'étaient pas en vente. Ils étaient en vente à la Communauté d'agglomération, demain ils pourraient être en vente dans l'un des services municipaux à définir, ou directement à la Communauté d'agglomération. Le point positif c'est que maintenant on peut acheter de chez soi les tickets. Mais encore une fois, il y a 3 lignes, et ce n'est pas forcément facile de partir à 8h et de revenir à 16h ou à 17h dans Saint-Cyr.

M. le Maire.- Pour compléter ce qui vient d'être précisé, cela ne concerne pas les transports scolaires de nos élèves de primaire ou de maternelle, cela va de soi. Cela ne concerne que le collège ou le lycée. Pour le lycée en fait il n'y en a pas parce que c'est la Région qui le fait, puisque cela sort obligatoirement du territoire de l'agglomération et cela concerne uniquement les autobus qui peuvent desservir éventuellement des collèges. Et cela concerne un nombre excessivement petit de personnes puisque, sur l'année 2022, je

crois qu'il n'y a eu que 12 cas sur la totalité de l'agglomération. 12 personnes, c'est donc quelque chose de très petit, et c'est précisément parce que c'est très petit que ce dispositif a été mis en place. Si cela avait été significatif, bien évidemment l'agglomération l'aurait fait elle-même.

Peut-on délibérer ?

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Egalement la Communauté d'agglomération pour le point suivant qui concerne le reversement de la taxe d'aménagement communale, convention à intervenir. Si Mme Gohard veut bien intervenir sur ce sujet.

- C.A.S.S.B - Reversement de la taxe d'aménagement communale - Convention à intervenir - Autorisation de signature
Rapporteur : Mme GOHARD.

Monsieur le Maire, merci. Chers Collègues, bonsoir. Cette délibération a pour objectif de formaliser par une convention le reversement de la TA, c'est-à-dire la Taxe d'Aménagement, à la CASSB, Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume. Cette convention répondra à la loi des finances qui oblige les communes à reverser la TA à l'Intercommunalité.

Pour information, la TA est ce qui est perçu par la commune dès lors qu'un permis de construire ou un permis à aménager est donné. A savoir qu'il faut également différencier le financement des équipements publics dans les zones d'activité économique d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les ZAE, qui est entièrement à la charge de la CASSB, et le reste du territoire. Ce sont vraiment deux choses distinctes. D'où la proposition qui est faite, soit un reversement de 30 % de la part communale de la TA dans le cadre de travaux de réseaux de pluvial et de 100 % de la part communale perçue sur les ZAE uniquement. Les reversements, quant à eux, se feront à année n+1, soit un reversement en 2025 pour l'exercice 2024. Cette délibération sera bien entendu à renouveler tous les ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter ce principe de reversement entre la commune et la CASSB, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante à intervenir et tout document y afférent. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup. C'est très clair. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Le point suivant concerne une convention de réservation de logements et de gestion en flux entre la commune et les bailleurs pour la période 2023-2026, autorisation de signature. Si M. Baixe veut bien intervenir sur ce sujet.

LOGEMENTS SOCIAUX

- Convention de réservation de logements et de gestion en flux entre la Commune et les bailleurs pour la période 2023-2026 - Autorisation de signature
Rapporteur : M. BAIXE.

Merci, Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Nous avons à délibérer sur la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux.

D'abord, qu'est-ce qu'une réservation ? C'est lorsqu'un logement social se libère, le bailleur est informé, par le congé du locataire, et le bailleur se tourne vers le réservataire. Le réservataire c'est celui qui a, dans son stock de réservations, le logement qui vient de se libérer. Ce réservataire est lié par le fait qu'il a participé au financement, soit directement, soit, comme c'est le cas pour la commune, par des garanties d'emprunt. Il y a plusieurs types de réservataires. Il y a Action Logement qui récolte le 1 % logement sur les salaires, il y a le Département, il y a l'Etat qui a 30 % des réservations, il y a la Commune pour ses garanties d'emprunt.

Jusqu'à présent, lorsqu'un logement se libère, le réservataire est désigné par la nature du logement. L'adresse précise c'est tel appartement, dans telle résidence, etc. A ce moment-là, le réservataire propose à la Commission d'attribution trois familles qui sont issues du Système National d'Enregistrement, le SNE, pour que la Commission délibère et attribue le logement en fonction des critères qui sont des critères de ressources, liés à une situation sociale, etc. Les différents dispositifs législatifs, qui sont la loi ALUR, ELAN et 3DS, ont modifié le système. Ce ne sera plus une gestion en stock mais une gestion en flux. Cela veut dire que les flux ont été calculés en fonction du nombre de réservations que nous avons auprès de chaque bailleur.

Dans le projet de délibération vous avez donc, pour chaque bailleur… Par exemple, pour Logirem il y a 180 logements, la Ville a en stock 22 logements identifiés comme étant de son ressort pour choisir les familles qui pourraient être attribuées, cela fait 12,20 %. A partir de 2024, lorsqu'un

logement Logirem se libèrera, nous aurons donc 12 % des disponibilités à affecter à une famille.

Dans le projet de délibération vous avez l'ensemble des pourcentages. En moyenne, nous avons 19,25 % des réservations. Cela veut dire qu'en année pleine il y aura environ 35 à 40 logements qui vont se libérer, la commune devrait être capable de désigner 3 familles sur 8 logements en tout. Ce nombre sera différent suivant les bailleurs sociaux.

On nous demande d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de gestion en flux qui est associée au document qui vous a été envoyé dans la convocation. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Je soulignais l'importance de cette convention conjointement avec le contrat de mixité sociale que nous avons voté à la réunion précédente. Ma perplexité est liée au fait que dans les textes qui sont mentionnés j'en vois un qui dit que la part des logements réservataires ne peut pas être supérieure à 20 %. J'ai vu cela dans un décret. Or je constate là-dessus que dans les 6 bailleurs qui sont cités il y en a au moins 2 qui dépassent les 20 %, et je voulais savoir à quoi c'était lié. Est-ce lié au fait que la commune a plus aidé ces opérations ?

M. BAIXE.- Entre autre. Elle a pu aussi contribuer au financement du programme. Cela s'est fait sur certains programmes à la Miolane, M. le Maire peut donner des chiffres peut-être plus précis. Sinon, nous avons les garanties d'emprunt qui nous donnent en général 10 % du nombre de logements en réservation Mairie, puis après c'est en fonction de l'apport que la commune peut être amenée à faire dans le programme immobilier en question. Il y a effectivement des taux différents. On en a moins sur SFHE, plus sur Logis Familial Varois, etc.

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autres interventions là-dessus, je vous invite à m'autoriser à signer les conventions avec les bailleurs en question.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Pour le point suivant de notre ordre du jour on est à la frontière entre l'urbanisme et le logement social, cession à l'euro symbolique d'un bien privé communal en vue de la création de logements sociaux. Si Mme Groc veut bien intervenir.

URBANISME et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Cession à l'euro symbolique d'un bien privé communal en vue de la création de logements sociaux
Rapporteur : Mme GROC.

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. *(Lecture du rapport.)*

M. le Maire.- Merci de cette présentation très claire. Y a-t-il des commentaires ? Madame Larlet-Loir, je vous en prie.

Mme LARLET-LOIR.- Il s'agit bien du bien qui est situé à proximité de la voie ferrée ?

Mme GROC.- Oui.

Mme LARLET-LOIR.- On est bien d'accord, Monsieur le Maire, que l'intérêt général commande de produire des logements sociaux et non pas de payer l'amende. Alors, la première question est la suivante. Pourquoi finalement se contenter de 2 logements ? Je vois que c'est quasiment une subvention de 420 000 €. En clair cela revient à ça, puisqu'on va le donner au bailleur. Pourquoi donc se contenter de 2 logements ?

M. le Maire.- Madame Groc ou Monsieur Baixe. Puisque je sais que vous avez travaillé tous les deux. L'un ou l'autre, ou les deux. Si vous voulez répondre.

Mme GROC.- On ne peut pas augmenter la superficie habitable. Aujourd'hui on est à 117 m². L'intérêt n'est pas non plus de faire des cages à poules.

M. BAIXE.- Exactement. C'est l'application du PLU qui permet de ne faire que 2 logements. Pas plus. La surface bâtie est contenue par la taille de la parcelle. On applique le PLU.

Mme LARLET-LOIR.- Merci de votre réponse.

Mme GROC.- Il faut aussi prendre en considération le passage. C'est relativement étroit, donc mettre plus de 2 logements implique un flux de voitures important.

Mme LARLET-LOIR.- Là il y a carrément une voie ferrée, donc on n'en est pas à un trafic en moins.

La deuxième question. Pour que l'on soit exonéré de l'amende il faut bien qu'il y ait quand même réalisation du logement, on est d'accord. Qu'est-ce qui nous donne la garantie que le bailleur va construire les logements à proximité de la voie ferrée ? C'est déjà un investissement très grand. Vous le savez, pour une voie ferrée il faut des fondations très profondes, avec des baies vitrées pour l'acoustique, etc., et cela coûte une fortune. Donc qu'est-ce qui nous donne la garantie que l'on va construire ces logements ?

M. le Maire.- M. Baixe va vous répondre.

Mme LARLET-LOIR.- C'est juste une question comme ça, parce que je ne connaissais pas ce système.

M. BAIXE.- Avant, dans les discussions préliminaires au sujet du devenir de ce bâtiment, on a eu des discussions avec un certain nombre de bailleurs sociaux. Logirem, le premier, qui n'a pas voulu, ensuite Var Habitat qui a accepté, et nous, nous avons accepté de conclure de cette façon dans la mesure où Var Habitat a demandé à la DDTM l'agrément pour construire ces logements. Ces logements sont qualifiés de logements sociaux, c'est une convention APL, c'est-à-dire que les locataires auront droit à l'APL. On est donc sûr que Var Habitat fera ces constructions puisqu'il y a l'agrément des services de l'Etat pour construire ces logements.

Mme LARLET-LOIR.- Merci de votre réponse.

M. le Maire.- Vous êtes rassurée, Madame Larlet-Loir ?

Mme LARLET-LOIR.- Oh, mais je l'étais avant.

M. le Maire.- Vous l'étiez avant ? C'était donc pour le plaisir d'intervenir.

Mme LARLET-LOIR.- Non, c'est pour le plaisir de jouer le rôle de l'opposition. Constructive.

M. le Maire.- Bien. S'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous invite à délibérer sur cette cession à l'euro symbolique. (Pas d'autre commentaire.)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point suivant concerne la SAFER, le renouvellement de la convention. Si M. Joannon veut bien nous présenter ce point.

- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Provence Alpes Côte d'Azur (SAFER) - Renouvellement de la convention d'intervention foncière
Rapporteur : M. JOANNON.

Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais vous épargner la lecture de tout le rapport, simplement le premier paragraphe me paraît fondamental. Il faut rappeler, mais tout le monde le sait, qui est la SAFER. C'est un opérateur sur le marché foncier rural. Cela concerne les zones A, agricoles, au PLU, et N, naturelles, pour lesquelles un droit de préemption est exercé par la SAFER.

Je voulais juste rappeler les missions, c'est très important : protection des espaces agricoles ; favoriser l'installation, maintien, consolidation, d'exploitations agricoles ou forestières ; concourir à la diversité et la protection des ressources naturelles ; maintien de la biodiversité ; et enfin, contribuer au développement durable des territoires ruraux.

Quand je lis cela, il me vient en mémoire qu'hier nous étions un certain nombre à Marseille, autour du Préfet bien sûr, du Ministre de la transition écologique Christophe Béchu, et puis de Renaud Muselier, Président de la Région, qui lançaient la COP de la Région PACA. La COP de la Région PACA avait pour ambition la transition écologique en région PACA à travers diverses dispositions et diverses mesures. Et je reprends les points qui avaient été précédemment adoptés dans d'autres démarches par la Région : un patrimoine naturel préservé, une agriculture saine, durable et locale.

Alors, chers Amis, cela fait 15 ans que nous faisons cela, nous, à Saint-Cyr-sur-Mer, puisque nous avons signé une convention avec la SAFER, je crois en 2008. En 15 ans on n'a pas acquis des hectares considérables. Pourquoi ? Parce que déjà, la première chose que l'on a faite c'est, dans tout notre PLU, on a protégé les terres agricoles. On ne les a pas grignotées. Première mesure de protection.

Et la deuxième, grâce à la SAFER, on a pu quelquefois faire en sorte que des biens soient maîtrisés en matière de prix, puisque l'un des objets de la SAFER est de maîtriser les prix dans les conventions passées, et ensuite de proposer aux exploitants alentour de récupérer le bien, à un prix qui a été quelquefois révisé. Il y a 2 ou 3 ans, au-dessus du moulin, quand on monte la Clare, il y a 5 000 m² qui ont été acquis par la Ville et rétrocédés pour l'occupation à un vigneron qui y a planté et qui l'exploite puisque nous sommes en AOC. Quelquefois la démarche ne va pas à son terme. Pourquoi ? Parce que le bien est retiré de la vente, tout simplement, ou parce que quelquefois la SAFER ne veut pas nous suivre dans nos ambitions de protéger. Maintenant on a donc la certitude que vous tous allez soutenir cette action et l'on sera encore un peu plus fort pour défendre nos ambitions de protection avec la SAFER.

Pour le reste il y a une convention qui est assez nourrie, vous avez dû la lire. S'il y a des questions j'y répondrai volontiers.

Je voudrais simplement rappeler que le montant de la reconduction est de 680 € hors taxes. C'est sur ce montant que je vais vous demander de bien vouloir délibérer, sur la reconduction de cette convention. Sachant qu'après il y a des frais, avec une formule un peu complexe, qui sont liés à l'acquisition puis la rétrocession par la Ville. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup de ces commentaires qui vont tout à fait dans le sens de la politique de protection de la Ville. S'il n'y a pas d'intervention, je vous invite donc à renouveler cette convention avec la SAFER.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Le point suivant est une mise à jour du tableau des effectifs. Si Jacques Lepachelet veut intervenir sur ce sujet.

PERSONNEL COMMUNAL

- Mise à jour du tableau des effectifs
Rapporteur : M. LEPACHELET.

Bien sûr, Monsieur le Maire, merci. Chers Collègues, bonsoir. *(Lecture du rapport.)*

M. le Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- Oui, Monsieur le Maire, juste une remarque. Puisque l'on nous parlait de réorganisation des services, lors de la précédente réunion du Conseil municipal, j'avais suggéré que les conseillers municipaux puissent être destinataires de l'organigramme, et vous aviez dit que c'était une excellente idée. Je rappelle que nous sommes, je suis toujours en attente de cet organigramme. Comme je vois que l'on crée un poste, cela m'intéresse de savoir dans quelle structure il se situe.

M. le Maire.- Merci de votre commentaire. Vous l'aurez, rassurez-vous. C'est donc un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet, en fait c'est pour une stagiairisation d'un membre du personnel déjà existant. On va voter.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Le point suivant, création d'un accueil de jeunes, Pôle jeunesse, convention à intervenir avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Si Mme Guirou veut intervenir sur ce sujet.

ENFANCE ET JEUNESSE

- Création d'un accueil de jeunes - Pôle jeunesse - Convention à intervenir avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var
Rapporteur : Mme GUIROU.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, nous avons la création d'un accueil sur le Pôle jeunesse qui a ouvert ses portes depuis octobre 2022, si vous vous en souvenez, et de nombreuses activités de loisirs culturels et sportifs pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans y sont organisées. Ce pôle permet de réunir les jeunes des différents établissements scolaires de la commune et de différents milieux. Il s'agit donc d'un espace éducatif qui permet d'éviter l'entre-soi et qui participe au décloisonnement culturel et social. J'ai fait une petite erreur puisque j'avais groupé les deux délibérations.

M. le Maire.- C'est bon. Après, Mme Montlaur interviendra sur les autres sujets.

Mme GUIROU.- Cette convention s'établissant entre les services départementaux de l'Education nationale du Var et de notre Pôle jeunesse, elle permet, en outre, l'encadrement d'un animateur référent pour 25 jeunes présents, au lieu de 1 pour 12, et le public accueilli sur l'accueil des jeunes est âgé de 14 ans à 17 ans.

Nous demandons donc d'approuver cette convention et de permettre à M. le Maire de voter cette convention.

M. le Maire.- Merci beaucoup. M. Maubé d'abord, M. Olivier après.

M. MAUBÉ.- Merci pour cette présentation. Ce Pôle jeunesse est un très beau projet. Je me pose quand même plusieurs questions. On va d'abord relever les coquilles de la convention. En soi ce n'est pas très grave, mais il est indiqué dans l'article des modalités de fonctionnement de l'accueil que celui-ci fonctionnera du 4 septembre 2023 au 1er septembre 2025, alors que la durée de la convention est pour un an. A mon avis il y a une légère coquille sur le 4. C'est un détail administratif, j'en conviendrai avec vous.

L'autre détail, et ce que je ne comprends pas dans le cadre de l'organisation d'un accueil jeunes, c'est pourquoi il est ouvert tous les jours à partir de 14h ? Et au-delà de cela, c'est une question technique que je ne comprends pas, c'est sur le tableau « ouverture pendant les vacances scolaires », il est écrit « une fois par mois ». Cela correspond à quel type de vacances scolaires ? Sachant que les vacances scolaires durent, à part celles d'été, 15 jours. Ce sont des petits détails mais…

Je félicite la Mairie pour ce beau projet, mais il me semble qu'il y a quelques coquilles. Et si l'on veut aller jusqu'au bout et être pointilleux, cela fait partie de mon travail, la convention est datée au 25 octobre, elle ne peut pas être antidatée du Conseil municipal. C'est aussi un détail que vous saurez régler avec vos services. Je vous remercie beaucoup.

M. le Maire.- Merci de votre intervention très pertinente sur le document de l'Education nationale. Monsieur Olivier.

M. OLIVIER.- J'avais trois remarques ou questions. La première concerne l'activité actuelle du Pôle jeunesse, dont vous avez souligné que c'était le premier anniversaire et qu'il y avait une manifestation pour le célébrer. Je vois qu'il y a une ligne concernant « considérant l'augmentation du nombre

d'adhérents et les taux d'encadrement », j'aurais souhaité que le Conseil municipal puisse avoir quelques éléments d'évaluation de « l'activité » actuelle du Pôle jeunesse. Quelques indicateurs. Notamment, on ne connaît même pas le nombre d'adhérents, on nous parle de taux d'encadrement. Donc, première question sur l'activité actuelle.

Deuxième question, concernant le projet proprement dit, qui est différent de l'organisation de loisirs, j'avais deux remarques. Il y en a une qui rejoint celle de M. Maubé sur les horaires. Effectivement, c'est un projet qui est destiné à des adolescents de 14-17 ans, je vois que les heures d'ouverture sont 14-19h. Théoriquement, à 14h les adolescents doivent être plutôt en classe, dans leur établissement scolaire. En revanche, je pense qu'il serait peut-être…

Mme SAMAT.- Excusez-moi, Monsieur Olivier, tous les collégiens ne sortent pas, ni à 16h30, ni à 17h. Vous en avez qui parfois sortent à 14h-14h30, et cela tous les jours. C'est par rapport aux emplois du temps établis.

M. OLIVIER.- D'accord. J'ai l'impression que l'horaire aurait été 15h-20h cela aurait peut-être plus correspondu à des besoins. C'est ma première remarque contre les horaires. La deuxième, je vois que ce n'est pas ouvert le samedi alors qu'il pourrait y avoir, à mon avis, des besoins d'accueil pour des jeunes le samedi matin. Là, on est sûr qu'ils sont libres. C'était donc ma remarque concernant les horaires.

Et puis deuxième remarque concernant les tarifs, je crois comprendre qu'il y aura un tarif uniforme de 30 €. J'aurais pensé que sur cette notion d'accueil, encore une fois qui n'est pas l'organisation de loisirs, on aurait pu instaurer la gratuité. Ou alors éventuellement, si pas de gratuité, un tarif en fonction des revenus. Comme les barèmes de la CAF par exemple. Mais surtout, nous aurions été favorables à la gratuité pour ce type d'accueil.

Mme GUIROU.- Déjà, le Pôle jeunesse n'est pas un centre de loisirs. Là on vous parle d'accueil d'enfants de 14 à 17 ans, ce sont des adolescents. Et si vous lisez la convention, on vous dit bien que l'accueil des jeunes de 14-17 ans n'est pas un accueil de loisirs traditionnel mais un temps d'accueil sans engagement des jeunes sur leur durée de présence. A travers cet outil nous souhaitons permettre aux jeunes de rencontrer des animateurs, des adultes référents, et pour la plupart d'entre eux ce lieu est un point de départ à leur implication dans la mise en place de projets d'animation

ou simplement dans la participation à des actions. On essaie d'accompagner ces jeunes, il y a énormément d'actions possibles et inimaginables pour les aider, en dehors de toute action traditionnelle, pour leur permettre le passage d'adolescent à l'âge adulte.

Il ne faut pas confondre. J'ai l'impression que tout est en train de se mélanger.

M. le Maire.- Merci de cette précision. Ce n'est pas un accueil de loisirs, merci de l'avoir rappelé, et je me permets, moi, de vous rappeler deux choses. La première c'est qu'il a ouvert il y a un an, c'est-à-dire que le recul que nous avons est simplement dû à cette période d'ouverture, et de manière tout à fait pertinente il y a une adaptation qui se fait par rapport au comportement. C'est vrai, Mme Samat le soulignait à l'instant, il y a des enfants qui, à 14h, n'ont pas cours. Heureusement qu'il y a notre Pôle jeunesse qui permet de résoudre un certain nombre de difficultés. Je préfère que les enfants soient au Pôle jeunesse à 14h un jour ouvrable plutôt que de les voir dans la rue, si, pour une raison ou une autre, ils n'ont pas cours. Je pense que le Pôle jeunesse est là pour rendre service. Et Mme Guirou vient de vous le rappeler, il est là pour rendre service. La meilleure des preuves c'est le contenu de cette délibération qui est de dire quoi ? C'est dire on n'est pas dans le centre aéré des petits. Dans le centre aéré des petits il y a des règles, des jours, une présence obligatoire, 1 pour 12… Et puis là on a affaire à des jeunes, on n'a pas affaire à des enfants de l'école primaire. Ces jeunes en question viennent certains jours, c'est libre au niveau de l'accès, et heureusement que c'est libre.

Le sens de la délibération c'est exactement cela, c'est de dire que c'est 1 pour 25 parce que c'est libre. Cela ne veut pas dire qu'ils sont 25 le même jour à la même heure. Je crois qu'il y a un problème de logique. Et moi je me réjouis de ce Pôle jeunesse qui tourne excessivement bien, avec des horaires qui sont adaptés à la demande. S'il n'y en a pas beaucoup le samedi c'est parce que je crois qu'ils se sont rendu compte qu'il y avait moins de fréquentation. S'il y a moins de fréquentation le samedi et davantage le lundi après-midi, eh bien, on ouvre le lundi. On s'en moque, on n'est pas avec des enfants que l'on prend à une heure donnée, que l'on garde jusqu'à… Ce n'est pas cela. On est dans un Pôle jeunesse, pas un Pôle bébés. Je pense que c'est l'intérêt de cette délibération et c'est l'intérêt d'ailleurs du lien que nous avons avec l'Education nationale. Heureusement que l'on a ce lien avec l'Education nationale, c'est ce qui montre justement que l'on n'est pas dans un accueil de loisirs traditionnel, on

est dans un temps où les jeunes viennent lorsqu'ils en expriment le désir, et ils en expriment d'autant plus le désir qu'il y a un personnel qui est super, qui se bouge, qui prend des tas d'initiatives. Je vois qu'il y a de plus en plus de fréquentation dans ce Pôle jeunesse et tant mieux. Je suis content. On vote.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je vais demander à Mme Montlaur, si elle le veut bien, de nous présenter les deux points suivants parce que c'est rigoureusement pratiquement le même texte. Dans un cas on est dans le périscolaire, dans l'autre cas on est dans l'extra-scolaire. Il y a deux délibérations mais c'est le même fond. Si Mme Montlaur veut nous les présenter.

- Caisse d'Allocations Familiales - Prestation de service Accueil de Loisirs (A.L.S.H) - Périscolaire - Convention d'objectifs et de financement et avenant intégrant une aide locale sur l'inclusion handicap à intervenir - Autorisation de signature

Rapporteur : Mme MONTLAUR.

Bien sûr. Bonsoir à tous. En effet, il existe une convention entre la Commune et la Caisse d'allocations familiales du Var. Cette convention soutient la municipalité notamment par le biais de différents types de subventions, dont la prestation de service accueil de loisirs sur le temps périscolaire. Ce qui veut dire les semaines où les enfants vont à l'école, en dehors des samedis sans école, et non les dimanches. Pour faire simple, les mercredis pendant les périodes scolaires.

Les actions soutenues par la CAF et mises en place par la Ville et ses services visent notamment à renforcer les liens familiaux, à améliorer la qualité de vie des familles et leur environnement social, mais aussi à soutenir les familles dont les enfants ont des besoins particuliers. Aujourd'hui la CAF souhaite apporter une aide supplémentaire, et elle a inscrit dans son règlement intérieur une aide locale dite « inclusion handicap » complémentaire à la prestation de service accueil de loisirs. Ce serait donc un soutien financier supplémentaire qui vise à favoriser la mise en œuvre des égalités de traitement entre les enfants porteurs de handicap ou non.

Sur le même principe, la CAF soutient la commune sur le temps extrascolaire, ce qui veut dire le temps pendant les vacances scolaires. Donc même convention, mêmes objectifs.

Je vous propose donc que l'on autorise M. le Maire à signer ces deux conventions et les avenants qui vont avec, avec l'inclusion handicap, et qui iraient jusqu'au 31 décembre 2025. *(Pas d'observation.)*

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Caisse d'Allocations Familiales - Prestation de service Accueil de Loisirs (A.L.S.H) - Extrascolaire - Convention d'objectifs et de financement et avenant intégrant une aide locale sur l'inclusion handicap à intervenir - Autorisation de signature
Rapporteur : Mme MONTLAUR.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire.- Ensuite nous avons des affaires générales, réforme du stationnement, forfait post-stationnement, renouvellement de la convention à intervenir avec l'ANTAI. Si M. Pamelle veut nous présenter ce sujet.

AFFAIRES GENERALES

- Réforme du stationnement - Forfait de post-stationnement - Renouvellement de la convention à intervenir avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)
Rapporteur : M. PAMELLE.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La loi MAPTAM, sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles, de 2014, a confié aux collectivités la gestion du stationnement payant, pour faire simple, et notamment le choix du montant de l'amende qui était auparavant forfaitaire. Le produit de cette amende -en fait ce n'est plus une amende c'est un forfait de dépassement (FPS)- sert à financer tout un tas de politiques de transport sur le territoire.

Depuis 2018, pour gérer justement ces amendes on a une convention avec l'ANTAI (l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions), et l'objet de la délibération aujourd'hui est de renouveler cette convention qui a une durée de trois ans. Donc la renouveler à partir de 2024 pour trois ans. Vous avez en annexe le projet de convention.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des observations ? *(Pas d'observation.)*

C'est un renouvellement mais heureusement qu'on l'a. Si on ne l'avait pas ce serait compliqué. Je crois que toutes les Villes de France l'ont. Je vous invite à délibérer.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ensuite, le point suivant concerne le repos dominical des commerces. Si M. Roche veut intervenir.

– Développement économique et commerce – Avis du Conseil Municipal sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2024
Rapporteur : M. ROCHE.

Merci, Monsieur le Maire, chers Collègues. A la suite de demandes de plusieurs commerces de la Ville, le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser les dérogations d'ouvertures dominicales pour l'année 2024.

L'article L.3132-26 du Code du travail donne compétence au maire d'accorder, par arrêté municipal, aux établissements commerciaux de vente au détail jusqu'à 12 dérogations au repos dominical par an. La loi impose au Maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés. La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, par la délibération du 25 septembre 2023, a déjà donné un avis favorable à ces ouvertures. Selon le Code du travail, l'arrêté municipal accordant cette dérogation doit être pris après avis des organisations d'employeurs et salariés concernées du Conseil communautaire et du Conseil municipal.

Toutes ces conditions étant réunies, il est donc proposé au Conseil municipal le calendrier des dates suivantes : le dimanche 30 juin 2024, les 5 dimanches de juillet, les 4 dimanches d'août, et les 3 derniers dimanches de décembre 2024. Il est indiqué que les enseignes seront libres d'ouvrir ou non à ces dates-là.

Dans cet esprit, M. le Maire propose à l'Assemblée communale la validation du calendrier précité d'ouvertures dominicales possibles. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Roche, de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point d'après concerne le recensement général de la population 2024, rémunération des agents recenseurs. M. Aisa, s'il le veut bien.

- Recensement général de la population 2024 - Rémunération des agents recenseurs
Rapporteur : M. AISA.

Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues, bonsoir. M. le Maire tient à rappeler que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 24 février 2024, avec une tournée de reconnaissance du 9 au 15 janvier 2024 et une période de clôture du 26 février au 8 mars 2024. A cet effet, il sera nécessaire de recruter 3 emplois d'agents recenseurs et rémunérés de la façon suivante : 2,49 € bruts par bulletin individuel collecté dans la commune, 2,23 € bruts par feuille de logement collectée dans la commune, 11,52 € bruts par heure pour les séances de formation et tournée de reconnaissance, 1,75 € bruts par dossier d'adresses collectives collecté dans la commune, 8,71 € bruts par bordereau d'IRIS district rempli pour la commune, et 130 € correspondant à un montant forfaitaire pour les frais de déplacement.

Le montant de la dotation allouée à la commune au titre de l'enquête de recensement s'élève donc à 2 810 €. Ce calcul s'est fait sur la base de la population retenue du 1er janvier 2020 et diffusée le 1er janvier 2023, soit 12 303 habitants.

Il est bien de rappeler que la commune a inscrit à son budget 2024 l'ensemble des dépenses et recettes liées à cette enquête. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci de la présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer sur ces tarifs.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Nous passons ensuite à Territoire d'Energie Var, ex-SYMIELEC. Il s'agit d'un transfert de compétences optionnelles pour 3 communes. Si M. Peyrard veut nous présenter ce point de l'ordre du jour.

- Territoire d'Energie Var - Symielec - Transfert de la compétence optionnelle n°7 « réseau de prise de charge pour véhicules électriques » par les communes de Gassin, de Saint-Tropez et de Seillans au profit du syndicat
Rapporteur : M. PEYRARD.

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. En qualité de commune adhérente au Territoire d'Energie Var, donc ex-SYMIELEC Var, le Conseil municipal doit émettre un avis sur le transfert de la compétence « réseau de prise de charge pour véhicules électriques » par les communes de Gassin, de Saint-Tropez et de Seillans, au profit du Territoire d'Energie Var. Je vous propose donc de délibérer en ce sens. Merci.

M. le Maire.- Je pense que tout le monde est d'accord pour que nous acceptions ces 3 communes.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alors, s'il y a des entrées, il y a des sorties. SIVAAD, retrait de la commune de Cogolin. Si Mme Orsini veut intervenir.

- S.I.V.A.A.D - Retrait de la Commune de Cogolin - Avis du Conseil Municipal
Rapporteur : Mme ORSINI.

Merci, Monsieur le Maire. Les talents d'oratrice d'Astrid, qui est absente ce soir, dont les précédentes interventions ont été claires et précises, me permettent donc d'être brève. Il s'agit ce soir de la commune de Cogolin qui, lors de son Conseil municipal du 26 septembre, a voté son retrait au SIVAAD.

Le 14 novembre, le SIVAAD a à son tour accepté à l'unanimité la demande de retrait de la commune de Cogolin. Il nous est donc demandé ce soir, conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de voter le retrait de Cogolin. Merci.

M. le Maire.- Merci. Je pense que tout le monde est d'accord pour que Cogolin quitte le SIVAAD.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Nous avons terminé notre ordre du jour. M. Olivier avait une question.

M. OLIVIER.- Oui. Monsieur le Maire, merci. Comme je vous en ai fait part en début de réunion, j'ai eu un certain nombre de remarques ou de remontées sur l'application de l'arrêté sécheresse du 14 novembre 2023. Arrêté récent. Je précise tout de suite que nous sommes très conscients que vous ne pouvez rien faire sur cet arrêté qui est un arrêté préfectoral. Le commentaire que l'on peut faire c'est qu'il est un peu curieux, même si ce n'est pas vous qui êtes en cause, par exemple que l'on empêche de 9h à 19h l'arrosage des jardins potagers, notamment les jardins familiaux, et que l'on permette l'arrosage des voitures.

Cette remarque mise à part, la suggestion que nous voulons faire c'est que les heures d'accès justement aux jardins familiaux puissent permettre l'arrosage, en dehors de la période 9h-19h. Je crois qu'ils sont ouverts de 8h à 21h. Actuellement, l'accès n'est pas autorisé après le coucher du soleil. Peut-être que certains utilisateurs souhaiteraient arroser entre 19h et 20h. Nous faisons donc cette suggestion pour pallier les inconvénients de cet arrêté qui, encore une fois, n'est pas du tout de votre ressort ou dont l'application n'est pas fixée de votre fait.

M. le Maire.- Mme Groc, ès-qualité de déléguée à l'agriculture, vous répond.

Mme GROC.- Je vais voir avec les services. Mais effectivement, au vu de l'arrêté, on va voir pour faire le nécessaire et prévenir les usagers.

M. le Maire.- C'est pour tout de suite puisque l'arrêté de sécheresse est toujours en vigueur. Je parle aussi sous le contrôle de Jacques Lepachelet. Effectivement l'application de cet arrêté en fin novembre est plutôt rare.

J'ai encore deux informations avant de vous lâcher et de clôturer la séance. Je vous le disais tout à l'heure, nous aurons une réunion du Conseil municipal en formation privée ici-même. Ce sera donc le 5 décembre à 18h30, et ce sera pour la présentation du projet de Pôle culturel. D'habitude les Conseils sont à 18h15, là ce sera à 30. Ensuite nous aurons la Commission des finances le 7 décembre. Et le prochain Conseil municipal est prévu pour le 19 décembre avec à l'ordre du jour le budget de 2024 dont on a déjà défloré l'essentiel. Une excellente soirée à tout le monde, la séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN